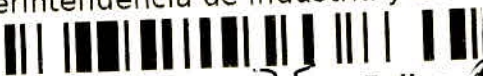




CONSUELO BENJUMEA & ASOCIADOS
PROPIEDAD INTELECTUAL

Señores
DIRECCIÓN DE NUEVAS CREACIONES
SUPERINTENDENCIA DE INDUSTRIA Y COMERCIO
E. S. D.

Superintendencia de Industria y Comercio

Radicado: 16143778 35 Folios: 1
Dependencia: Paten Fecha: 2016-09-14 10
Tipo aplicación: Respuesta a requerimiento

Referencia: Expediente: 16-143.778
Título: Una olla de presión provista con un elemento de control manual para controlar el bloqueo
Trámite: Solicitud de Patente de invención
Evento: Respuesta oficina 8052
Solicitante: SEB S.A.

CONSUELO BENJUMEA RENDON, mayor de edad, domiciliada y residenciada en la ciudad de Medellín, identificada con la cédula de ciudadanía N° 43.015.585 de Medellín, abogada titulada en ejercicio y con tarjeta profesional N° 191225 del Consejo Superior de la Judicatura, en mi condición de apoderada de la sociedad **SEB S.A.**, y encontrándome en el término legal, me permito dar respuesta al oficio No. 8052 notificado por fijación en lista el 28 de junio de 2016, manifestando lo siguiente:

PRIMERO. Atendiendo al numeral 1° del requerimiento realizado por su Despacho con respecto a la prioridad (Art. 9 D486), particularmente de las solicitudes Nacionales (Art. 10 D486), nos permitimos adjuntar el certificado de la fecha de presentación, por la autoridad que la expidió y la copia certificada de la solicitud cuya prioridad se invoca, expedido por la misma autoridad.



2

SEGUNDO. Atendiendo al numeral 2º del requerimiento realizado por su Despacho con respecto a la Cesión (Art. 26 D 486), nos permitimos adjuntar los documentos que constan la cesión de los derechos a la Patente de Invención de los inventores al solicitante, conforme a lo establecido por el artículo 26 literal k) de la Decisión 486 de la Comisión de la Comunidad Andina. Particularmente se adjuntan los contratos de:

- Eric Chameroy
- Eric Laurent Baraille
- Philippe Roussard

TERCERO. Atendiendo al numeral 3º del requerimiento realizado por su Despacho con respecto a las reivindicaciones (Art. 30 D486), y considerando las disposiciones del artículo 34 de la Decisión 486 que permite que el solicitante pueda modificar la solicitud de patente en cualquier momento del trámite, me permito adjuntar a este memorial nuevo capítulo reivindicatorio en el cual se realizaron las siguientes modificaciones:

- Se modifica todo el pliego reivindicatorio con el fin de eliminar las expresiones o términos considerados como ambiguos, imprecisos, resultados a alcanzar o funcionalidades.
- Se sustituyen las expresiones, "al menos" y "sustancialmente" por otras más concretas con el fin de brindar mayor claridad y definir la materia a proteger.



3

Con relación a las modificaciones anteriormente mencionadas, el solicitante manifiesta que las mismas no amplían de ninguna manera la materia objeto de la solicitud en estudio y se realizaron con el fin de cumplir con el requerimiento hecho por el examinador.

El nuevo capítulo reivindicatorio define el dispositivo a partir de los elementos físicos que lo conforman, sin incluir resultados a obtener, funcionalidades u otros términos considerados como ambiguos o no aceptados por la Superintendencia. No obstante, se mantienen algunos términos que permiten que el experto en la materia pueda entender de una forma mejor y más adecuada la invención, de acuerdo con el artículo 30 de la decisión 486, *"Las reivindicaciones definirán la materia que se desea proteger mediante la patente. Deben ser claras y concisas y estar enteramente sustentadas por la descripción"*.

ANEXOS.

1. Certificado de la fecha de presentación, por la autoridad que la expidió y copia certificada de la solicitud cuya prioridad se invoca, expedido por la misma autoridad. (Folios 24)
2. Documentos que constan la cesión de los derechos a la Patente de Invención de los inventores al solicitante. (Folios 3)
3. Nuevo capítulo reivindicatorio modificado de acuerdo a lo requerido por el examinador. (Folios 4)



CONSUELO BENJUMEA & ASOCIADOS
PROPIEDAD INTELECTUAL

4

En los anteriores términos se da respuesta al requerimiento que nos ocupa, dando cumplimiento al artículo 39 de la decisión 486 de la Comunidad Andina de Naciones, relacionados con los requisitos formales de la solicitud y quedo atenta a cualquier notificación vía internet, o en las siguientes direcciones:

- Vía E-mail: cbenjumea@cbenjumeaasociados.com
- Carrera 42 # 3 Sur 81 oficina 1013, Torre 2 edificio Milla de oro distrito de negocios, Tel. 322 41 43, Medellín

Cordialmente,

CONSUELO BENJUMEA RENDÓN

C.C. No. 43.015.585 de Medellín.

T.P. No. 191.225 del C. S. de la J.

Brevet d'invention

Certificat d'utilité

COPIE OFFICIELLE

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle certifie que le document ci-annexé est la copie certifiée conforme d'une demande de titre de propriété industrielle déposée à l'Institut.

Fait à Lille, le 25 MAI 2016

Pour le Directeur général de l'Institut
national de la propriété industrielle
Le Directeur en charge
des registres et des titres



Yves PARENT

15 rue des Minimes - CS 50001 - 92677 Courbevoie Cedex

Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211

Pour déposer par télécopie : 33 (0)1 56 65 86 00

REQUÊTE EN DÉLIVRANCE

REMISE DES PIÈCES DATE N° D'ENREGISTREMENT NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI DATE DE DÉPÔT ATTRIBUÉE PAR L'INPI		02/06/2015 1554997	1 NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE WEBER Jean-François CABINET DIDIER MARTIN 50 Chemin des Verrières 69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS FR
Vos références pour ce dossier B0864/FR			
2 NATURE DE LA DEMANDE			
Nature		Brevet d'invention	
3 TITRE DE L'INVENTION			
Titre		AUTOCUISEUR POURVU D'UN ORGANE DE COMMANDE MANUEL DU VERROUILLAGE	
4 PRIORITÉ			
5-1 DEMANDEUR		Personne morale	
Nom		SEB S.A.	
Affaire suivie par			
Rue		Chemin du Petit Bois Les 4 M	
Code postal et ville		69130 ECULLY	
Pays		FR	
Nationalité		FR	
Forme juridique		Société anonyme	
N° SIREN		300 349 636	
Code APE-NAF		64.20Z	
N° de téléphone			
N° de télécopie			
Courrier électronique			
6 MANDATAIRE			
Nom		WEBER	
Prénom		Jean-François	

Cabinet/Société	CABINET DIDIER MARTIN			
Qualité	CPI : 09-0701, pas de pouvoir			
Rue	50 Chemin des Verrières			
Code postal et ville	69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS			
Pays	FR			
N° de téléphone	04 37 22 51 51			
N° de télécopie	04 37 22 51 52			
Courrier électronique	contact@cabinetdidiermartin.com			
7 RAPPORT DE RECHERCHE				
Type d'établissement	Établissement immédiat			
Type d'envoi	Envoi papier			
8 RÉDUCTION DU TAUX DES REDEVANCES				
9 DÉPÔT DE MATIÈRE BIOLOGIQUE				
10 SÉQUENCES DE NUCLÉOTIDES ET/OU D'ACIDES AMINÉS				
11 DOCUMENTS ET FICHIERS JOINTS	Fichier électronique		Détails	
Inventeur	Design.PDF			
Fichier corps du texte	textebrevet.pdf		page(s) 33, D 27, R 5, AB 1	
Drawings	dessins.pdf		page(s) 7, Abrégé : page 1, Fig. 1	
12 EXTENSION DE LA PROTECTION				
En cochant la case ci-après, le(s) demandeur(s) manifestent l'intention d'étendre les effets de la demande de brevet et du brevet délivré sur la base de cette demande au territoire indiqué avec lequel des accords d'extension sont en vigueur à la date du dépôt de la demande. ☐ Polynésie française				
13 MODE DE PAIEMENT				
Mode de paiement	Prélèvement du compte client			
Numéro du compte	002569			
14 REDEVANCES JOINTES	Devise	Taux	Quantité	Montant à payer
062 Dépôt d'une demande électronique	EURO	26	1	26
063 Rapport de recherche	EURO	500	1	500
068 Revendication à partir de la 11ème	EURO	40	6	240
Total	EURO			766

15 ANNOTATION	
16 DATE ET SIGNATURE	
Signé numériquement par	Subject: FR, CABINET DIDIER MARTIN, Jean-Francois WEBER; Issuer:
Date	FR, INPI, INPI-EN-LIGNE 1.1
Signataire	02 June 2015
	Mandataire

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6.01.1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'INPI. Les données à caractère personnel que vous êtes tenu(e) de nous fournir dans ce formulaire sont exclusivement utilisées pour identifier le titulaire de la demande et son éventuel mandataire.



BREVET D'INVENTION

CERTIFICAT D'UTILITE

Réception électronique de la soumission

Il est certifié par la présente qu'une demande de brevet (ou d'un certificat d'utilité) a été reçue par le biais du dépôt électronique sécurisé de l'INPI. Après réception, un numéro d'enregistrement et une date de réception ont été automatiquement attribués.

Numéro de demande	1554997	
Numéro de soumission	1000296092	
Date de réception	02 juin 2015	
Vos références	B0864/FR	
Demandeur	SEB S.A.	
Pays	FR	
Titre de l'invention	AUTOCUISEUR POURVU D'UN ORGANE DE COMMANDE MANUEL DU VERROUILLAGE	
Documents envoyés	package-data.xml application-body.xml requetefr.pdf (3 p.) comment.pdf (1 p.) design.pdf (2 p.) textebrevet.pdf (33 p.)	requetefr.xml fr-fee-sheet.xml validation-log.xml indication-bio-deposit.xml fr-office-specific-info.xml dessins.pdf (7 p.)
Déposé par	EMAIL=contact@cabinetdidiermartin.com,CN=Jean-Francois WEBER,O=CABINET DIDIER MARTIN,C=FR	
Méthode de dépôt	Dépôt électronique	
Date et heure de réception électronique	02 juin 2015, 15:02:29 (CEST)	
Empreinte officielle du dépôt	A8:26:7C:66:AD:E4:E0:FF:44:F0:10:A4:31:A2:7A:EA:7A:92:BF:95	

/INPI, section dépôt/

15 rue des Minimes - CS 50001 - 92677 Courbevoie Cedex

Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211

Pour déposer par télécopie : 33 (0)1 56 65 86 00

DÉSIGNATION D'INVENTEUR(S)

Vos références pour ce dossier	B0864/FR
N° D'ENREGISTREMENT NATIONAL	
TITRE DE L'INVENTION	
Titre	AUTOCUISEUR POURVU D'UN ORGANE DE COMMANDE MANUEL DU VERROUILLAGE
LE(S) DEMANDEUR(S)	SEB S.A.
DÉSIGNE(NT) EN TANT QU'INVENTEUR(S)	
INVENTEUR 1	
Nom	CHAMEROY
Prénom	Éric
Rue	4 Chemin de Grande Cour
Code postal et ville	21260 VERONNES
Pays	FR
INVENTEUR 2	
Nom	BARAILLE
Prénom	Éric, Laurent
Rue	12 rue du Général de Gaulle
Code postal et ville	21121 FONTAINE-LES-DIJON
Pays	FR
INVENTEUR 3	
Nom	ROUSSARD
Prénom	Philippe
Rue	Le Chêne
Code postal et ville	73340 LE NOYER
Pays	FR
DATE ET SIGNATURE	
Signé numériquement par	Subject: FR, CABINET DIDIER MARTIN, Jean-Francois WEBER; Issuer: FR, INPI, INPI-EN-LIGNE 1.1

Date	02 June 2015
Signataire	Mandataire

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6.01.1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'INPI. Les données à caractère personnel que vous êtes tenu(e) de nous fournir dans ce formulaire sont exclusivement utilisées pour identifier le titulaire de la demande et son éventuel mandataire.

AUTOUISEUR POURVU D'UN ORGANE DE COMMANDE MANUEL DU VERROUILLAGE

La présente invention se rapporte au domaine technique général des appareils de cuisson d'aliments sous pression, et en particulier aux appareils domestiques du genre autocuiseurs destinés à former une enceinte de cuisson capable de monter en pression afin d'assurer la cuisson sous pression de vapeur des aliments contenus en son sein.

La présente invention concerne plus particulièrement un appareil de cuisson d'aliments sous pression comportant une cuve, un couvercle destiné à être associé à la cuve et verrouillé relativement à cette dernière pour former une enceinte de cuisson apte à monter en pression, et un système de verrouillage à baïonnette conçu pour assurer le verrouillage et le déverrouillage du couvercle relativement à la cuve par pivotement du couvercle relativement à la cuve selon un axe vertical central.

Les appareils de cuisson d'aliments sous pression, en particulier à usage domestique, sont bien connus. Ils comprennent généralement une cuve métallique sur laquelle est destiné à être rapporté de manière étanche, par l'intermédiaire d'une garniture souple d'étanchéité annulaire, un couvercle lui aussi métallique, de manière à constituer une enceinte de cuisson capable de monter en pression. Le couvercle est destiné à être lié à la cuve par l'intermédiaire de moyens de verrouillage permettant à l'autocuiseur d'évoluer entre une configuration de verrouillage du couvercle relativement à la cuve, dans laquelle l'enceinte de cuisson est capable de monter en pression, et une configuration de déverrouillage dans laquelle le couvercle peut être librement séparé de la cuve. Il existe différents types de moyens de verrouillage bien connus dans l'art antérieur. L'un des systèmes les plus répandus est le système de verrouillage à baïonnette, qui repose sur la mise en œuvre de rampes de cuve et de couvercle destinées à venir en appui mutuel glissant après rotation du couvercle pour assurer ainsi une liaison mécanique de retenue empêchant la séparation de la cuve et du couvercle sous l'effet de la montée en pression.

Les rampes de couvercle sont classiquement réalisées par repliement localisé vers l'intérieur du bord tombant annulaire du couvercle, tandis que les rampes de cuve sont quant à elles obtenues par repliement et découpe du bord supérieur libre de la cuve.

Un tel système de verrouillage à baïonnette donne globalement satisfaction, notamment en raison de son poids relativement faible, de sa simplicité de fabrication et de sa fiabilité. Il présente toutefois également certains inconvénients significatifs, notamment en matière de praticité et d'ergonomie. En effet, les autocuiseurs à baïonnette s'avèrent généralement peu pratiques à l'usage car ils nécessitent à la fois un pré-positionnement spécifique du couvercle sur la cuve qui est peu intuitif et l'exercice d'un effort de rotation du couvercle relativement à la cuve selon un sens prédéterminé, couplée éventuellement à une pression du couvercle vers le bas. Une telle gestuelle de verrouillage est non seulement peu intuitive mais requiert en outre une certaine force physique, en raison notamment des frottements au niveau de la garniture d'étanchéité interposée entre le couvercle et la cuve. En pratique, le verrouillage d'un autocuiseur à baïonnette nécessite donc de saisir l'autocuiseur à deux mains, de façon à immobiliser avec une main la cuve et à exercer avec l'autre main un effort de mise en rotation du couvercle relativement à la cuve tout en exerçant une pression vers le bas sur le couvercle, jusqu'à atteindre la configuration de verrouillage. De ce point de vue, les autocuiseurs à baïonnette s'avèrent généralement beaucoup moins faciles et pratiques à utiliser que les autocuiseurs à mâchoires par exemple, ces derniers étant toutefois beaucoup plus lourds que les autocuiseurs à baïonnette, et d'un coût de fabrication généralement plus élevé.

L'invention se propose par conséquent de remédier aux différents inconvénients exposés précédemment et de proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression qui soit particulièrement léger, sûr, rapide et peu coûteux à fabriquer, tout en étant particulièrement ergonomique et facile à utiliser, notamment à l'aide d'une seule main.

Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression dont le verrouillage peut être commandé de façon particulièrement simple et fiable.

Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression qui présente une capacité élevée à suggérer de manière naturelle et intuitive sa propre utilisation.

- 5 Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression qui procure un haut niveau de sécurité d'utilisation.

Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression dont la conception rend totalement inutile une éventuelle immobilisation manuelle de la cuve par l'utilisateur lorsque ce dernier commande le verrouillage du couvercle relativement à la cuve.

- 10 Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression qui met en œuvre un mécanisme de commande du verrouillage particulièrement robuste et compact.

- 15 Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression dont la conception permet de minimiser l'effort manuel exercé par un utilisateur pour commander le verrouillage.

Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression dont le mécanisme de commande du verrouillage est particulièrement simple, léger et fiable.

- 20 Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression pourvu d'un organe de commande qui permet à la fois de commander le verrouillage et le déverrouillage de façon particulièrement intuitive.

Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression qui est facile et pratique à ranger et à laver en lave-vaisselle.

Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression qui limite considérablement le risque de voir un utilisateur soulever l'ensemble de l'appareil par le couvercle.

- 5 Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression particulièrement ergonomique et limitant le risque de voir le couvercle échapper à la prise de l'utilisateur.

- 10 Les objets assignés à l'invention sont atteints à l'aide d'un appareil de cuisson d'aliments sous pression comportant une cuve, un couvercle destiné à être associé à la cuve et verrouillé relativement à cette dernière pour former une enceinte de cuisson apte à monter en pression, et un système de verrouillage à baïonnette conçu pour assurer le verrouillage et le déverrouillage du couvercle relativement à la cuve par pivotement du couvercle relativement à la cuve selon un axe vertical central, ledit appareil étant caractérisé en ce qu'il comprend un support auquel ledit couvercle est attaché, et en ce qu'il comprend en outre un organe de commande du verrouillage qui est d'une part attaché audit support par 15 une liaison mécanique autorisant le déplacement manuel dudit organe de commande relativement audit support, et d'autre part connecté au couvercle par un dispositif de transformation dudit déplacement manuel de l'organe de commande en pivotement du couvercle relativement au support selon ledit axe vertical central, ladite liaison mécanique étant conçue pour que ledit déplacement manuel de l'organe de commande soit formé par 20 au moins un déplacement en rotation de l'organe de commande autour d'un axe de rotation parallèle à une direction sécante à l'axe vertical central et/ou par au moins un déplacement en translation de l'organe de commande.

- 25 D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront et ressortiront plus en détails à la lecture de la description faite ci-après, en référence aux dessins annexés, donnés à titre d'exemples purement illustratifs et non limitatifs, dans lesquels :

- La figure 1 illustre, selon une vue en perspective schématique, un appareil de cuisson d'aliments sous pression à verrouillage à baïonnette conforme à l'invention, avec le couvercle et la cuve réunis selon un agencement de pré-verrouillage, correspondant à

une configuration d'attente de verrouillage de l'appareil, l'organe de commande du verrouillage se trouvant dans une position déployée correspondant au déverrouillage du couvercle relativement à la cuve.

- 5 - La figure 2 illustre, selon une vue schématique en respective de dessus, la cuve de l'autocuiseur de la figure 1, ladite cuve étant munie de deux poignées latérales permettant sa manipulation.
- La figure 3 est une vue de dessus de l'autocuiseur de la figure 1.
- 10 - La figure 4 représente un sous-ensemble de couvercle qui fait partie de l'autocuiseur de la figure 1, ledit sous-ensemble de couvercle incluant non seulement le couvercle proprement dit de l'autocuiseur mais également un support relativement auquel ledit couvercle peut pivoter, ainsi qu'un organe de commande du verrouillage monté sur le support en question.
- 15 - La figure 5 représente l'autocuiseur des figures 1 à 4, le support n'étant pas représenté afin de permettre la visualisation du dispositif de transformation du déplacement manuel de l'organe de commande en pivotement du couvercle relativement au support.
- La figure 6 illustre, selon une vue schématique en perspective, une pièce en matière plastique formant le support omis dans la figure 5.
- 20 - La figure 7 illustre, selon une vue schématique en perspective, un détail de conception de l'autocuiseur des figures 1 à 6, permettant en particulier de visualiser la coopération du support et de la poignée de cuve pour verrouiller le positionnement angulaire relatif, dans un plan horizontal, du couvercle et de la cuve.
- La figure 8 illustre, selon une vue de dessous, le détail de conception de la figure 7, à la différence près que la poignée de cuve a été omise.

- La figure 9 illustre, selon une vue schématique en perspective, un détail de réalisation de l'autocuiseur des figures 1 à 8, concernant plus précisément l'organe de commande du verrouillage et le dispositif de transformation du déplacement manuel de l'organe de commande en pivotement du couvercle relativement au support.
- 5
- La figure 10 illustre, selon une vue de dessus, le détail de réalisation de la figure 9, à la différence près que l'organe de commande a été omis.
 - La figure 11 est une vue de dessous du détail de réalisation de la figure 10.
 - La figure 12 est une vue de dessous en perspective du détail de réalisation des figures 10 et 11.
- 10
- La figure 13 illustre le couvercle de l'autocuiseur des figures 1 à 12, sur lequel sont montées certaines des pièces formant le support et le dispositif de transformation du déplacement manuel de l'organe de commande en pivotement du couvercle relativement au support.
- 15
- La figure 14 est une vue en coupe, selon le plan de coupe B-C, de l'autocuiseur de la figure 1.
 - La figure 15 est une vue en coupe, selon le plan de coupe A-C, de l'autocuiseur de la figure 1.
 - La figure 16 illustre, selon une vue schématique en perspective, l'autocuiseur de la figure 1 qui est cette fois en configuration de verrouillage, avec le couvercle verrouillé relativement à la cuve, l'organe de commande étant rabaissé vers le couvercle dans une position rétractée correspondant au verrouillage.
- 20
- La figure 17 illustre, selon une vue de dessus, l'autocuiseur de la figure 16.

- Les figures 18 à 21 sont des vues analogues respectivement à celles des figures 5, 8, 9 et 10, à la différence près que l'organe de commande est dans sa position rétractée correspondant au verrouillage du couvercle.

Comme illustré aux figures, l'invention concerne un appareil de cuisson 1 d'aliments sous pression, destiné à assurer la cuisson de différents aliments à un niveau de pression supérieur à la pression atmosphérique, en présence de vapeur, et par exemple de vapeur d'eau. Ladite vapeur est générée par le chauffage, au sein de l'appareil 1 et en présence des aliments, d'un liquide de cuisson, par exemple un liquide aqueux. L'appareil 1 selon l'invention est préférentiellement destiné à un usage domestique, étant entendu toutefois que l'invention peut également concerner des appareils professionnels ou semi-professionnels. L'appareil 1 conforme à l'invention est conçu pour monter en pression exclusivement sous l'effet d'une source de chauffe (embarquée ou externe), sans apport de pression externe. L'appareil 1 de cuisson d'aliments sous pression constitue donc un autocuiseur, destiné préférentiellement à être disposé sur une plaque de cuisson indépendante pour en chauffer le contenu. L'appareil de cuisson 1 conforme à l'invention comporte au moins une cuve 2 formant récipient de cuisson, destiné à accueillir les aliments à cuire et présentant en l'espèce sensiblement une symétrie de révolution selon un axe vertical central X-X', lequel s'étend selon une direction qui s'apparente à la direction verticale lorsque l'appareil 1 est en fonctionnement normal, c'est-à-dire repose sur un plan horizontal. La cuve 2 est de manière classique fabriquée à partir d'un matériau métallique tel que l'acier inoxydable ou l'aluminium. La cuve 2 comprend un fond 2A, qui est par exemple un fond thermo-conducteur multicouches. La cuve 2 comprend également une paroi latérale annulaire 2B qui s'élève entre ledit fond 2A et un bord supérieur libre 2C, qui est en l'espèce de forme circulaire, et qui délimite une ouverture d'accès à l'intérieur de la cuve 2. La conformation de ce bord supérieur libre 2C sera décrite plus en détails dans ce qui suit, en relation avec les moyens de verrouillage de l'appareil 1. Avantageusement, et comme illustré aux figures, l'appareil de cuisson 1 comprend au moins une poignée de cuve 2D qui est fixée à ladite cuve 2, de façon à faire saillie extérieurement de cette dernière. Dans le mode de réalisation illustré aux figures, ladite poignée de cuve 2D est monté sur la face externe de la paroi latérale 2B de la cuve 2, de façon à s'étendre

- radialement vers l'extérieur de la cuve et à former ainsi une prise destinée à être attrapée manuellement par l'utilisateur pour manipuler la cuve 2 (par exemple pour la soulever et la déplacer). Dans le mode de réalisation illustré aux figures, l'appareil de cuisson 1 comprend deux poignées identiques 2D, 2E fixées sur la paroi latérale 2B de la cuve 2 de façon diamétralement opposée par rapport à l'axe central X-X', lesdites poignées de cuve 2D, 2E étant en l'espèce disposées à proximité du bord supérieur libre 2C de la cuve 2. Il est toutefois parfaitement envisageable que la cuve 2 ne soit munie que d'une seule poignée de cuve, ou de plus de deux poignées de cuve (par exemple trois ou quatre), sans pour autant que l'on sorte du cadre de l'invention.
- 10 L'appareil 1 conforme à l'invention comprend également un couvercle 3 destiné à être associé à la cuve 2 et verrouillé relativement à cette dernière pour former une enceinte de cuisson apte à monter en pression, c'est-à-dire une enceinte de cuisson suffisamment hermétique pour permettre la montée en pression de l'appareil 1. Afin d'obtenir ce caractère hermétique, étanche, l'appareil 1 inclut avantageusement une garniture
- 15 d'étanchéité (non illustrée), formée de préférence par un joint annulaire souple, en élastomère par exemple, destinée à être interposée entre le couvercle 3 et la cuve 2, pour empêcher ainsi toute fuite incontrôlée de vapeur et/ou d'air entre l'intérieur de l'enceinte et l'extérieur. Le couvercle 3 est de manière classique fabriqué à partir d'un matériau métallique tel que l'acier inoxydable ou l'aluminium. Il présente avantageusement une
- 20 forme conjuguée à celle de la cuve 2, par exemple une forme globalement discoïde, et s'étend avantageusement dans un plan moyen sensiblement parallèle au plan moyen d'extension du fond 2A de la cuve 2 (c'est-à-dire un plan sensiblement horizontal en l'espèce) lorsqu'il est rapporté et verrouillé sur cette dernière. Dans le mode de réalisation illustré aux figures, le couvercle 3 inclut un élément de couverture discoïde 3A de forme et
- 25 dimensions conjuguées à celles de l'ouverture d'accès délimitée par le bord supérieur libre 2C de la paroi latérale annulaire 2B de la cuve 2. Dans ce mode de réalisation, le couvercle 3 inclut également avantageusement une ceinture annulaire 3B, par exemple de forme sensiblement cylindrique ou tronconique, qui s'élève entre un premier bord circulaire 30B solidaire de l'élément de couverture discoïde 3A (en l'espèce au niveau de la
- 30 périphérie de ce dernier) et un second bord circulaire libre 31B, lequel est par exemple lui-

même prolongé par une collerette terminale. Comme illustré aux figures, l'élément de couverture discoïde 3A s'étend globalement selon un plan moyen horizontal, c'est-à-dire en l'espèce parallèle au plan moyen d'extension du fond 2A de la cuve 2 lorsque le couvercle 3 est associé à la cuve 2 pour former l'enceinte de cuisson, tandis que la

5 ceinture annulaire 3B s'étend sensiblement verticalement, c'est-à-dire parallèlement à l'axe central X-X', la collerette terminale s'étendant quant à elle sensiblement horizontalement. Cela n'exclut bien entendu aucunement que l'élément de couverture discoïde 3A puisse être, tel qu'illustré aux figures, légèrement bombé ou incurvé localement, par exemple pour accueillir un mécanisme de commande. Dans le mode de réalisation illustré aux figures, la

10 ceinture annulaire 3B est formée par un bord tombant qui s'étend vers le bas à partir de la périphérie de l'élément de couverture discoïde 3A. Dans ce mode de réalisation, le couvercle 3 est destiné à venir coiffer de façon sensiblement ajustée le sommet de la cuve 2, de sorte que la ceinture annulaire 3B entoure par l'extérieur le sommet de la paroi latérale annulaire 2B et le bord supérieur libre 2C, tandis que l'élément de couverture

15 discoïde 3A repose en appui sur le bord libre 2C, par l'intermédiaire du joint d'étanchéité interposé entre la cuve 2 et le couvercle 3. Il est cependant parfaitement envisageable que la ceinture annulaire 3B soit alternativement destinée à être insérée au sein de la cuve 2, de façon à être entourée par, et contenue dans, la cuve 2, sans pour autant que l'on sorte du cadre de l'invention. La cuve 2 et le couvercle 3 constituent ainsi des enveloppes

20 respectives complémentaires, de préférence métalliques, qui une fois associées forment une enveloppe métallique résultante délimitant un volume fermé au sein duquel les aliments sont destinés à cuire sous pression de vapeur.

L'appareil 1 de cuisson d'aliments sous pression conforme à l'invention comprend avantageusement un moyen de régulation de pression 4, comme par exemple une

25 soupape, montée de préférence sur le couvercle 3, de façon par exemple à être portée directement par ledit couvercle 3 et agencée pour maintenir la pression régnant dans l'enceinte de cuisson à une valeur prédéterminée sensiblement constante, dite pression de fonctionnement, laquelle excède la pression atmosphérique d'une valeur qui est comprise par exemple entre sensiblement 10 et 120 kPa, de préférence de l'ordre de 100 kPa.

Le principe de fonctionnement général d'un tel moyen de régulation de pression est bien connu en tant que tel, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de le décrire plus avant ici. L'appareil 1 de cuisson d'aliments sous pression peut comporter d'autres organes de fonctionnement (par exemple un moyen de sécurité à l'ouverture 5 qui sera décrit plus en

5 détails dans ce qui suit, une soupape de sécurité à la surpression 6, etc.).

L'appareil 1 conforme à l'invention comporte également un système de verrouillage à baïonnette, afin de permettre à l'enceinte de cuisson formée par l'association du couvercle 3 et de la cuve 2 d'atteindre au moins la pression de fonctionnement susvisée, sans risque de voir le couvercle 3 échapper sous l'effet de la pression régnant au sein de

10 l'enceinte. En d'autres termes, le système de verrouillage est conçu pour assurer une liaison mécanique entre la cuve 2 et le couvercle 3 qui soit suffisamment robuste pour empêcher le couvercle 3 de se séparer de la cuve 2 sous l'effet de la montée en pression au sein de l'enceinte de cuisson. Plus précisément, ledit système de verrouillage à

15 baïonnette est conçu pour assurer le verrouillage et le déverrouillage du couvercle 3 relativement à la cuve 2 par pivotement du couvercle 3 relativement à la cuve 2 selon ledit axe vertical central X-X', pour faire ainsi passer l'appareil 1 d'une configuration d'attente de verrouillage, dans laquelle le couvercle 3 est rapporté sur la cuve 2 et repose librement sur

20 cette dernière (figures 1 et 3), à une configuration de verrouillage dans laquelle la cuve 2 et le couvercle 3 interagissent pour empêcher leur libre séparation (figures 16 et 17), et inversement. Ainsi, dans le mode de réalisation illustré aux figures, l'appareil 1 passe de sa configuration d'attente de verrouillage à sa configuration de verrouillage par rotation du

25 couvercle 3 relativement à la cuve 2 selon une course angulaire prédéterminée autour de l'axe central X-X', en l'espèce dans un sens horaire S1, et passe de sa configuration de verrouillage à sa configuration d'attente de verrouillage par rotation du couvercle 3

relativement à la cuve 2 selon ladite course angulaire prédéterminée autour de l'axe central X-X' dans un sens antihoraire opposé S2 (figures 3 et 17), étant entendu que l'inverse est tout à fait possible sans que l'on sorte du cadre de l'invention (sens S1 antihoraire et sens S2 horaire). Le système de verrouillage à baïonnette de l'appareil de cuisson 1 comprend avantageusement à cet effet des première et deuxième séries

30 d'excroissances 7A-7J, 8A-8J qui sont solidaires respectivement du couvercle 3 et de la

14
19

cuve 2 et qui sont conçus, afin d'assurer le verrouillage et le déverrouillage du couvercle 3 relativement à la cuve 2, pour venir s'engager, respectivement se dégager, mutuellement par rotation du couvercle 3 relativement la cuve 2 autour de l'axe vertical central X-X' selon ladite course angulaire prédéterminée. Comme cela est bien connu en tant que tel, les

5 excroissances 7A-7J, 8A-8J de chacune desdites première et deuxième séries sont destinées à coopérer deux à deux, c'est-à-dire que chaque excroissance de l'une desdites séries est amenée, par rotation du couvercle 3 relativement à la cuve 2, à passer sous une excroissance correspondante de l'autre série pour verrouiller le couvercle 3 relativement la

10 cuve 2. Dans le mode de réalisation illustré aux figures, les excroissances 7A-7J de la première série, solidaires du couvercle 3, font saillie radialement vers l'intérieur du couvercle 3, tandis que les excroissances 8A-8J de la deuxième série, solidaires de la cuve 2, font saillie radialement à partir de la face externe de la paroi latérale 2B de la cuve 2, vers l'extérieur de cette dernière. Il est cependant parfaitement envisageable que les excroissances de verrouillage 7A-7J du couvercle fassent saillie vers l'extérieur du

15 couvercle 3 et que les excroissances 8A-8J de cuve fassent alors saillies radialement vers l'intérieur de cette dernière. L'invention n'est donc pas limitée à une configuration particulière des rampes de verrouillage du système à baïonnette, l'essentiel étant que les excroissances de couvercle 7A-7J et de cuve 8A-8J, formant respectivement des rampes de couvercle et de cuve, coopèrent ensemble par mise en rotation relative de la cuve 2 et

20 du couvercle 3, en l'espèce selon l'axe vertical central X-X', pour que les rampes de couvercle viennent se positionner sous les rampes de cuve afin de réaliser une liaison mécanique entre la cuve 2 et le couvercle 3 capable de résister à la pression interne régnant dans l'enceinte de cuisson. Dans l'exemple illustré aux figures, chaque excroissance 7A-7J de couvercle est constituée par un élément en volume obtenu par une

25 déformation volumique locale de la matière constitutive de l'enveloppe du couvercle 3, et plus précisément de la ceinture annulaire 3B le long de laquelle sont de préférence disposée, à intervalles réguliers ou non, les excroissances 7A-7J. Chaque excroissance forme ainsi une protubérance, qui vient de matière avec la ceinture annulaire 3B et qui fait saillie de ladite ceinture annulaire en définissant d'un côté une face intérieure convexe et

30 de l'autre côté, en « *néгатif* », une face extérieure concave opposée correspondant par exemple à l'empreinte d'application d'un outil de formage, de préférence un outil

d'emboutissage. L'invention n'est cependant absolument pas limitée à la mise en œuvre d'excroissances 7A-7J spécifiques, et en particulier obtenues par emboutissage comme dans l'exemple illustre aux figures. Il est par exemple tout à fait envisageable que les excroissances 7A-7J de couvercle soient formées par des languettes plates obtenues par

5 repliement localisé vers l'intérieur du bord libre 31B de la ceinture annulaire 3B du couvercle 3. Le recours à un élément en volume est toutefois préféré, car il permet d'obtenir aisément, par simple déformation de matière (emboutissage ou autre) une excroissance qui présente d'excellentes propriétés mécaniques et des dimensions réduites. Grâce à ces dimensions réduites, il est possible de passer de la configuration

10 d'attente de verrouillage (configuration de pré-verrouillage) à la configuration de verrouillage par rotation relative du couvercle 3 et de la cuve 2 selon un angle relativement faible, par exemple inférieur à 30° , étant entendu que l'invention n'est pas limitée à un angle particulier, lequel peut être supérieur ou égal à 30° , ou au contraire nettement inférieur à 30° , par exemple compris entre 10° et 25° . Dans l'exemple illustré aux figures,

15 les excroissances 8A-8J de cuve sont formées par un rebord annulaire qui déborde vers l'extérieur à partir du bord supérieur libre 2C, des encoches 9A-9J étant ménagée à travers ledit rebord annulaire de façon à permettre le passage desdites excroissances 7A-7J de couvercle, de sorte que les portions dudit rebord annulaire qui s'étendent entre chaque encoche 9A-9J forment les rampes de cuve respectives destinées à coopérer avec les

20 excroissances 7A-7J de couvercle qui forment les rampes de couvercle. Ainsi, lorsque le couvercle 3 vient coiffer la cuve 2, les excroissances 7A-7J de couvercle peuvent passer par les encoches 9A-9J pour se retrouver plus bas que le rebord annulaire. L'appareil 1 se trouve alors dans sa configuration de pré-verrouillage (également appelée configuration d'attente de verrouillage), à partir de laquelle la configuration de verrouillage peut être

25 atteinte en faisant simplement tourner le couvercle 3 relativement à la cuve 2 selon l'axe vertical X-X', ce qui a pour effet de décaler angulairement les excroissances 7A-7J du couvercle 3 et les encoches 9A-9J du rebord annulaire, réalisant un verrouillage de type « à *baïonnette* ». De préférence, dans le mode de réalisation illustré aux figures, les excroissances de couvercle 7A-7B sont localisées sur la ceinture annulaire 3B du

30 couvercle 3 à distance du second bord libre circulaire 31B de ladite ceinture annulaire 3B, de manière à ce que la ceinture annulaire 3B forme, en deçà desdits éléments en volume,

15
15

une jupe d'auto-centrage du couvercle 3 relativement à la cuve 2. Cette jupe annulaire permet, en coopération avec le rebord latéral quasi-continu (à l'exception des encoches 9A-9J) formant les rampes de cuve, au couvercle 3 de se positionner naturellement et spontanément de manière centrée relativement à la cuve 2 lorsqu'il est
5 déposé sur cette dernière.

Conformément à l'invention, l'appareil 1 comprend en outre un support 10 auquel le couvercle 3 est attaché, en l'espèce de façon permanente afin de former un sous-ensemble unitaire comprenant au moins lesdits support 10 et couvercle 3. Comme cela ressortira plus en détail de ce qui suit, le couvercle 3 est attaché au support 10 de façon à
10 être mobile relativement à ce dernier, et en particulier de façon à pouvoir pivoter relativement au support 10 selon l'axe vertical central X-X', de préférence selon une course angulaire correspondant à la course angulaire précitée requise pour faire passer l'appareil de sa configuration de pré-verrouillage (configuration d'attente de verrouillage) à sa configuration de verrouillage. Avantageusement, le support 10 se présente, dans le mode
15 de réalisation illustré aux figures, sous la forme d'une traverse, c'est-à-dire d'une pièce sensiblement allongée qui s'étend diamétralement sur le couvercle 3 et qui se prolonge en l'espèce à chacune de ses extrémités par des bords tombants respectifs 10A, 10B. De préférence, la traverse en question comporte une zone centrale élargie 100, par exemple de forme globalement circulaire, prolongée de part et d'autre par un premier bras 101 et un
20 deuxième bras 102 qui eux-mêmes se terminent respectivement par lesdits bords tombants 10A, 10B. La portion centrale 100 est avantagement pourvue d'un orifice central 100A dans lequel est destiné à être enfilé un axe 30 fixé sur le couvercle 3, au centre de ce dernier, et autour duquel le support 10 est destiné à tourner selon l'axe vertical central X-X'. L'axe 30 est par exemple soudé sur le couvercle 3 de façon à s'élever
25 verticalement à partir du centre de ce dernier, et ainsi à pouvoir être inséré dans ledit orifice 100A. De préférence, l'axe 30 est pourvu d'un évidement fileté destiné à coopérer avec une vis 16 afin de fixer le support 10 au couvercle 3 tout en permettant au couvercle 3 de pivoter autour de l'axe 30. Avantagement, le support 10 comprend, outre la pièce en forme de traverse illustrée à la figure 6, une platine 17 qui présente une
30 forme globalement circulaire sensiblement complémentaire de celle de la portion

centrale 100 de la traverse et qui est destinée à être interposée entre ladite traverse et la face supérieure du couvercle 3 pour former un boîtier destiné à accueillir au moins en partie un mécanisme de commande du pivotement du couvercle 3 relativement au support 10. Par exemple, conformément au mode de réalisation illustré aux figures, la

5 platine 17 se présente sous la forme d'une coupelle en matière plastique pourvue d'un orifice central 17A, lequel se prolonge par un tube cylindrique vertical au sein duquel est destiné à être inséré l'axe 30. La traverse visible à la figure 6 est elle-même conçue pour être fixée (par exemple au moyen de plusieurs vis) de manière permanente à la platine 17, afin de former avec cette dernière un sous-ensemble de traverse unitaire, monobloc,

10 maintenu sur le couvercle 3 au moyen de l'accouplement axe 30 / vis 16, lequel accouplement autorise le pivotement du couvercle 3 relativement au sous-ensemble précité formant le support 10. De préférence, le couvercle 3 est conçu pour pivoter relativement au support 10 entre une position de verrouillage et une position de déverrouillage séparées par une course angulaire prédéterminée. De préférence, la

15 position de déverrouillage et/ou la position de verrouillage du couvercle 3 relativement au support 10 est (sont) une (des) position(s) stable(s). Il est cependant tout à fait envisageable que l'une ou l'autre desdites positions présente un caractère instable, de sorte que dès que le couvercle 3 s'éloigne de l'une et/ou l'autre desdites positions de verrouillage et déverrouillage il est automatiquement rappelé dans l'autre position (par

20 exemple par un ressort). Avantagusement, la position de déverrouillage et/ou la position de verrouillage du couvercle 3 relativement au support 10 est (sont) également une (des) position(s) de butée. Par exemple, dans le mode de réalisation illustré aux figures, l'appareil 1 comprend au moins un pion de guidage 18, et de préférence deux pions de guidage 18, 19 disposés de façon diamétralement opposée relativement à l'axe

25 central X-X' et attachés au couvercle 3 de façon permanente (par exemple en étant soudés sur ce dernier de façon à s'élever verticalement de la surface externe dudit couvercle 3, en l'espèce à la périphérie de ce dernier, comme illustré aux figures). Chacun desdits pions de guidage 18, 19 est conçu pour coulisser au sein d'une gorge allongée complémentaire de guidage 18A, 19A ménagée dans le support 10, par exemple vers chaque extrémité

30 dudit support 10. La longueur de chaque gorge 18A, 19A est adaptée en l'espèce à la course angulaire du couvercle 3 relativement au support 10. Chaque pion 18, 19 est en

outre pourvu d'une tête de section élargie qui coopère avec les bords de la gorge correspondante 18A, 19A pour retenir verticalement le support 10 et l'empêcher de s'écarter verticalement du couvercle 3.

L'appareil 1 comprend par ailleurs un organe de commande 11 du verrouillage, conçu en l'espèce pour être manipulé par l'utilisateur de façon à permettre à ce dernier de contrôler le système de verrouillage à baïonnette afin de pouvoir faire passer, par actionnement manuel de l'organe de commande 11, l'appareil 1 de sa configuration de pré-verrouillage (également appelée configuration d'attente de verrouillage) à sa configuration de verrouillage. L'organe de commande 11 est attaché au support 10, en l'espèce de façon permanente, par une liaison mécanique autorisant le déplacement manuel de l'organe de commande 11 relativement audit support 10. En d'autres termes, l'organe de commande 11 est fixé de manière permanente au support 10 tout en conservant une faculté de mobilité relativement à ce dernier, de sorte qu'un utilisateur peut entraîner manuellement en déplacement l'organe de commande 11 relativement au support 10. L'organe de commande 11 du verrouillage est par ailleurs connecté au couvercle 3 par un dispositif de transformation dudit déplacement manuel de l'organe de commande 11 en pivotement du couvercle 3 relativement au support 10 selon ledit axe vertical central X-X'. Ce dispositif de transformation, qui est en particulier visible aux figures 5, 9 à 13, 18, 20 et 21 est conçu pour convertir le mouvement de l'organe de commande 11 relativement au support 10 en mouvement rotatif du couvercle 3 relativement à ce même support 10, de sorte que l'utilisateur peut ainsi commander le verrouillage par pivotement du couvercle 3 relativement au support 10 par simple manipulation de l'organe de commande 11. Bien entendu, le dispositif de transformation susvisé est conçu en fonction de la nature du déplacement de l'organe de commande 11 relativement au support 10 et pourra mettre en œuvre tout composant d'entraînement (roue dentée, came, levier, biellette, etc.) requis.

Avantageusement, les support 10 et cuve 2 sont conçus pour interagir directement ou indirectement, lorsque le couvercle 3 est associé à la cuve 2 pour former l'enceinte de cuisson (c'est-à-dire lorsque l'appareil 1 se trouve dans la configuration de pré-verrouillage illustrée en particulier à la figure 1), afin de sensiblement empêcher le support 10 de pouvoir pivoter relativement à la cuve 2 selon ledit axe vertical central X-X' lors dudit

déplacement manuel de l'organe de commande 11. En d'autres termes, l'association du couvercle 3 et de la cuve 2 dans la configuration de pré-verrouillage illustrée à la figure 1 entraîne un inter-verrouillage du support 10 et de la cuve 2 empêchant le support 10 de tourner selon l'axe X-X' tout en reposant sur la cuve 2. Ce verrouillage de la position

5 angulaire relative du support 10 et de la cuve 2 permet au support 10 de jouer le rôle d'un bâti fixe immobile relativement à la cuve 2 et par rapport auquel le couvercle 3 peut pivoter autour de l'axe vertical central X-X' selon une course angulaire prédéterminée pour passer d'un état déverrouillé (illustré à la figure 1) à un état verrouillé (illustré à la figure 16). De préférence, lesdits support 10 et cuve 2 sont pourvus respectivement de conformations de

10 support 12, 13 et de cuve 14, 15 complémentaires destinées à coopérer par emboîtement lorsque le couvercle 3 est associé à la cuve 2 pour former l'enceinte de cuisson (figure 1), ledit emboîtement des conformations complémentaires de support 12, 13 et de cuve 14, 15 permettant de verrouiller la position angulaire relative du support 10 et de la cuve 2 dans un plan horizontal perpendiculaire audit axe vertical central X-X'. Dans le mode de

15 réalisation illustré aux figures, la cuve 2 est pourvue de deux conformations de cuve 14, 15 disposées de façon diamétralement opposée relativement à l'axe vertical central X-X' et fixées sur la face externe de la paroi latérale 2B de la cuve 2, tandis que le support 10 comporte deux conformations de support 12, 13 complémentaires disposées de façon diamétralement opposée sur le couvercle 3 relativement à l'axe vertical central X-X',

20 lesdites conformations de supports 12, 13 étant en l'espèce disposées en regard de la face extérieure de la ceinture annulaire 3B du couvercle 3. Il est cependant tout à fait envisageable, sans pour autant que l'on sorte du cadre de l'invention, que lesdits support 10 et cuve 2 soient pourvus respectivement d'une seule conformation de support et de cuve, ou même que les support 10 et cuve 2 soient pourvus, au lieu de

25 conformations respectives de support et de cuve destinées à coopérer par emboîtement, d'éléments d'inter-verrouillage d'une autre nature reposant sur la mise en œuvre d'une coopération de force (par friction, clipsage, engrènement, attraction magnétique...) suffisante pour verrouiller la position angulaire relative du support 10 et de la cuve 2. Avantageusement, chaque conformation de cuve 14, 15 forme un élément mâle tandis que

30 chaque conformation de support 12, 13 forme un élément femelle complémentaire dudit élément mâle, ledit élément mâle étant avantageusement destiné à être inséré dans ledit

élément femelle pour établir une liaison de blocage en rotation selon l'axe vertical central X-X' entre le support 10 et la cuve 2. Il est cependant tout à fait envisageable, sans pour autant que l'on sorte du cadre de l'invention, que chaque conformation de cuve 14, 15 forme un élément femelle tandis que chaque conformation de support 12, 13 forme un élément mâle. Avantageusement, ladite conformation de cuve 14, 15 est portée par ladite poignée de cuve 2D, 2E. Ainsi, dans le mode de réalisation illustré aux figures, chaque poignée de cuve 2D, 2E, fixée de manière permanente à la paroi latérale 2B de la cuve 2, embarque une conformation de cuve 14, 15 respective, qui se présente par exemple sous la forme d'une nervure formant un élément mâle. Comme exposé précédemment, le support 10 se présente quant à lui avantageusement sous la forme d'une traverse qui s'étend sur le couvercle 3 (en étant reliée à ce dernier par une liaison pivot) et qui se prolonge à chacune de ses extrémités par des bords tombants verticaux 10A, 10B respectifs, lesquels débordent radialement du couvercle 3 et s'étendent sensiblement parallèlement à la ceinture annulaire 3B, à l'extérieur de cette dernière. Une encoche est avantageusement ménagée dans le bord inférieur libre de chacun desdits bords tombants 10A, 10B du support 10, pour former un élément femelle complémentaire de la nervure formant préférentiellement l'élément mâle. Chacun desdits bords tombants 10A, 10B est en outre avantageusement destiné à venir s'insérer dans un logement de forme complémentaire ménagé entre la poignée 2D, 2E correspondante et la cuve 2, de façon à guider la trajectoire verticale descendante du couvercle 3 relativement à la cuve 2 lorsque ce dernier est amené par l'utilisateur en configuration de pré-verrouillage.

Avantageusement, ladite liaison mécanique reliant l'organe de commande 11 au support 10 est conçu pour que ledit déplacement manuel de l'organe de commande 11 relativement au support 10 soit formé par au moins :

- 25 (i) un déplacement en rotation de l'organe de commande 11 autour d'un axe de rotation Y-Y' parallèle à une direction sécante à l'axe vertical central X-X', par exemple une direction radiale,

et/ou

- (ii) par au moins un déplacement en translation de l'organe de commande 11, par exemple dans un plan horizontal perpendiculaire à l'axe vertical central X-X' ou dans un plan vertical parallèle audit axe vertical central X-X'.

La mise en œuvre d'un déplacement manuel de l'organe de commande 11 conforme à l'une et/ou l'autre des deux possibilités (i) et (ii) exposées ci-dessus évite en effet tout risque de voir la cuve 2 entraînée intempestivement en rotation autour de l'axe X-X' lorsque l'organe de commande 11 est déplacé manuellement relativement au support 10, alors que l'autocuisseur 1 se trouve en configuration de pré-verrouillage (configuration illustrée par la figure 1, dans laquelle le support 10 et la cuve 2 interagissent pour verrouiller la position angulaire relative du support 10 et de la cuve 2). Une telle rotation intempestive de la cuve 2 autour de l'axe vertical central X-X' pourrait en effet perturber ou affecter le pivotement du couvercle 3 relativement à la cuve 2, ce qui pourrait empêcher le verrouillage du couvercle 3 relativement à la cuve 2, sauf à ce que l'utilisateur immobilise manuellement la cuve 2 en position, avec sa deuxième main (la première manipulant l'organe de commande 11), ce qui est peu pratique. L'invention permet au contraire de garantir à l'utilisateur qu'il peut verrouiller le couvercle 3 relativement à la cuve 2 à l'aide d'une seule et même main, uniquement en manipulant l'organe de commande 11, sans qu'il ne soit besoin d'immobiliser avec une deuxième main la cuve 2, et ce quels que soient les effets de friction susceptible d'exister, du fait notamment de l'interposition du joint d'étanchéité annulaire, entre la cuve 2 et le couvercle 3. Par exemple, l'organe de commande 11 peut être monté à rotation pure autour d'un axe de rotation qui s'étend selon une direction sécante à la direction de l'axe vertical central X-X', ou être monté en translation relativement au support 10, par exemple à coulissement vertical ou horizontal relativement audit support 10, ou encore être relié au support 10 par une liaison mécanique combinant une translation et une rotation. De manière générale, la liaison mécanique reliant l'organe de commande 11 au support 10 est conçue pour qu'au moins une portion dudit organe de commande 11 soit soumise, lors du déplacement manuel de l'organe de commande 11 relativement au support en vue de commander le verrouillage, à un déplacement entre deux positions reliées par un vecteur de déplacement qui présente au moins une composante axiale parallèle audit axe vertical central X-X', ou par un vecteur

de déplacement qui s'étend sensiblement exclusivement à la fois dans un plan perpendiculaire audit axe vertical central X-X' et selon une direction tangentielle perpendiculaire à la direction radiale définie par rapport audit axe vertical central X-X'. L'organe de commande 11 peut ainsi se présenter sous la forme d'un élément rotatif du type poignée, levier, manette, anse... et/ou d'un élément coulissant tel qu'un bouton-poussoir, un curseur, etc. Dans le mode de réalisation préférentiel illustré aux figures, ladite liaison mécanique entre l'organe de commande 11 et le support 10 est une liaison pivot d'axe radial Y-Y' perpendiculaire à l'axe vertical central X-X'. Une telle liaison pivot selon un axe radial conduit à un déplacement de l'organe de commande 11 relativement au support 10 qui est formé uniquement par un déplacement en rotation selon un axe Y-Y' perpendiculaire à l'axe de pivotement du couvercle 3 relativement au support 10, ce qui permet d'éviter toute mise en rotation intempestive de la cuve 2. Un tel mouvement de rotation s'avère en outre être particulièrement ergonomique et intuitif. Dans l'exemple préférentiel illustré aux figures, chaque poignée de cuve 2D, 2E s'étend extérieurement de ladite cuve 2 selon une direction radiale sensiblement parallèle audit axe radial Y-Y' de ladite liaison pivot reliant l'organe de commande 11 et le support 10. Une telle configuration, selon laquelle les poignées de cuve 2D, 2E sont alignées avec l'axe de rotation Y-Y' de l'organe de commande 11 relativement au support 10, s'avère être particulièrement pratique et ergonomique. Il est cependant tout à fait envisageable, sans pour autant que l'on sorte du cadre de l'invention, que la liaison mécanique entre l'organe de commande 11 et le support 10 soit une liaison pivot d'axe radial perpendiculaire à la fois à l'axe vertical central X-X' et à la direction radiale selon laquelle s'étendent lesdites poignées de cuve 2D, 2E.

Avantageusement, ledit dispositif de transformation comprend un mécanisme démultiplicateur conçu pour entraîner le couvercle 3 en rotation autour dudit axe vertical central X-X' selon une course présentant une première amplitude angulaire prédéterminée α , en réponse à une rotation dudit organe de commande 11 autour dudit axe radial Y-Y' selon une course présentant une seconde amplitude angulaire prédéterminée β supérieure à ladite première amplitude angulaire prédéterminée α . Par exemple, l'organe de commande 11 est conçu pour pivoter autour dudit axe radial Y-Y'

entre une position relevée (correspondant au déverrouillage) et une position rabattue (correspondant au verrouillage) séparées par une course présentant une amplitude angulaire prédéterminée β d'environ 90° , tandis que le couvercle 3 pivote relativement au support 10, en réponse au déplacement angulaire d'environ 90° de l'organe de commande 11 relativement au support 10, selon une course présentant une amplitude angulaire prédéterminée α d'environ 15° . Un tel mécanisme démultiplicateur permet ainsi de différencier nettement les positions de l'organe de commande 11 correspondant respectivement au verrouillage et au déverrouillage et de réduire les efforts exercés par l'utilisateur pour faire passer l'appareil de cuisson 1 de sa configuration d'attente de verrouillage à sa configuration de verrouillage. Il existe bien entendu une multitude de possibilités techniques pour obtenir un tel effet de démultiplication, et l'invention n'est pas limitée à un mécanisme démultiplicateur particulier. L'invention n'est d'ailleurs pas non plus limitée à la présence d'un tel mécanisme démultiplicateur, et il est par exemple tout à fait envisageable, sans pour autant que l'on sorte du cadre de l'invention, que le dispositif de transformation permettent des première et seconde amplitudes angulaires prédéterminées α , β sensiblement égales, voire à l'inverse une seconde amplitude angulaire prédéterminée β inférieure à la première amplitude angulaire prédéterminée α , en fonction de l'ergonomie et des fonctionnalités souhaitées. Conformément au mode de réalisation illustré aux figures, le dispositif de transformation comprend une pièce de transmission 20 montée mobile en translation dans un plan horizontal perpendiculaire audit axe vertical central X-X' relativement audit support 10. La pièce de transmission 20 est ainsi montée à coulissement relativement au support 10, par exemple au sein du boîtier ménagé entre la platine 17 et la portion centrale 100 qui vient coiffer ladite platine 17. Dans ce mode de réalisation, le dispositif de transformation comprend un mécanisme de transformation du mouvement de pivotement de l'organe de commande 11 relativement au support 10 en mouvement de translation de ladite pièce de transmission 20 relativement audit support 10. Par exemple, le mécanisme de transformation en question est formé par une came 110, 111 solidaire de l'organe de commande 11, ladite came 110, 111 étant pourvue d'un pion qui est reçu dans un logement correspondant ménagé dans la pièce de transmission 20, de façon que le pivotement de l'organe de commande 11 entraîne le pivotement concomitant de la came 110, 111, laquelle repousse alors la pièce de

transmission 20 dans le plan horizontal perpendiculaire à l'axe vertical central X-X'. L'invention n'est cependant absolument pas limitée à un mécanisme de transformation de mouvement à came, et il est par exemple parfaitement envisageable de recourir à tout autre mécanisme de transformation de mouvement connu sans pour autant que l'on sorte

5 du cadre de l'invention. Par exemple, à titre alternatif, le mécanisme de transformation du pivotement de l'organe de commande 11 en translation de la pièce de transmission 20 peut consister en un mécanisme à engrenage reposant sur la coopération d'un secteur de couronne dentée solidaire de l'organe de commande 11 et d'une crémaillère rectiligne solidaire de la pièce de transmission 20. D'autres mécanismes (par exemple à biellette, à

10 vis sans fin, à engrenage de roues dentées, etc.) sont bien évidemment envisageables. Avantageusement, le dispositif de transformation comprend, conformément au mode de réalisation illustré aux figures, au moins un levier horizontal 21 monté à pivotement relativement au support 10 selon un axe vertical excentré Z-Z' qui est fixe par rapport audit support 10, parallèle audit axe vertical central X-X' et situé à une distance prédéterminée

15 de ce dernier. De préférence, comme illustré aux figures, ledit levier horizontal 21 s'étend longitudinalement entre une première extrémité 21A articulée au couvercle 3 et une deuxième extrémité 21B articulée soit audit organe de commande 11 soit à une pièce de transmission (comme par exemple la pièce de transmission 20 évoquée ci-avant) qui fait partie du dispositif de transformation et qui est entraînée en déplacement relativement au

20 support 10 par l'organe de commande 11, par exemple selon le mode de réalisation exposé précédemment. De préférence, le levier horizontal 21 est pourvu d'un logement (formé par exemple par un orifice traversant) destiné à accueillir un axe 22 solidaire du support 10, et par exemple issu de la platine 17, de façon à réaliser une liaison pivot d'axe Z-Z' entre le levier horizontal 21 et le support 10. De préférence, ledit levier

25 horizontal 21 est monté à pivotement relativement au support 10 en un point de pivotement situé entre lesdites première extrémité 21A et deuxième extrémité 21B, de sorte que l'axe vertical excentré Z-Z' passe par une zone du levier horizontal 21 qui est située à distance à la fois de la première et de la deuxième extrémité 21A, 21B. L'articulation de la première extrémité 21A relativement au couvercle 3 est par exemple réalisée au moyen d'un premier

30 goujon 210A qui est solidaire du couvercle 3, et qui est par exemple soudé sur la face externe dudit couvercle 3 de manière à s'élever verticalement à partir de ce dernier. Ledit

goujon 210A est avantageusement reçu dans une première gorge correspondante 211A ménagée à la première extrémité 21A du levier horizontal 21, de sorte que ledit premier goujon 210A peut à la fois coulisser et tourner dans la première gorge 211A en question. Le dispositif de transformation comporte également avantageusement un deuxième

5 goujon 210B qui est en l'espèce solidaire de la pièce de transmission 20 et embarqué sur cette dernière. Ledit deuxième goujon 210B est avantageusement reçu dans une deuxième gorge complémentaire 211B ménagée à la deuxième extrémité 21B du levier horizontal 21, de façon que ledit deuxième goujon 210B puisse à la fois coulisser et pivoter dans la deuxième gorge 211B en question. Le levier horizontal 21 présente

10 avantageusement une forme globale de faucille, avec un bras sensiblement rectiligne qui s'étend à partir de la première extrémité 21A jusqu'au point de rotation traversé par l'axe vertical excentré Z-Z', pour ensuite se prolonger par une portion arquée jusqu'à la deuxième extrémité 21B. Le déplacement en translation rectiligne de la pièce de transmission 20 dans le plan horizontal est converti en rotation du levier 21 autour de l'axe

15 vertical excentré Z-Z', rotation qui est elle-même convertie en une rotation du couvercle 3 relativement au support 10 selon l'axe vertical central X-X'. L'invention n'est cependant absolument pas limitée à un tel mécanisme de transformation de mouvement et il est par exemple parfaitement envisageable de mettre en œuvre, en lieu et place d'un système à levier comme illustré, un système à biellette, à came ou à engrenage, ou tout autre

20 système connu, sans pour autant que l'on sorte du cadre de l'invention. Il est également parfaitement envisageable de mettre en œuvre, en lieu et place d'un organe de commande 11 pivotant, un organe de commande 11 coulissant qui se présente par exemple sous la forme d'un bouton poussoir solidaire de la pièce de transmission 20, de sorte qu'il suffit dans ce cas de pousser sur le bouton en question pour faire coulisser

25 radialement la pièce de transmission 20 et provoquer ainsi le pivotement du couvercle 3 relativement au support 10 par l'intermédiaire du levier horizontal 21.

Avantageusement, et comme illustré aux figures, l'organe de commande 11 comprend une anse 11A destinée être actionnée manuellement afin de pouvoir être déplacée à la main par un utilisateur entre deux positions de butées, préférentiellement stables, correspondant

30 respectivement au verrouillage et au déverrouillage. Dans ce mode de réalisation préféré

l'organe de commande 11 se présente donc sous la forme d'une pièce arquée, en forme de boucle, d'arche, avantageusement conçue pour pouvoir être saisie fermement, de préférence à pleine main, par un utilisateur. L'invention n'est toutefois pas limitée à la mise en œuvre d'une anse pour former l'organe de commande 11 et ce dernier peut par exemple être constitué par un levier sensiblement rectiligne, ou avec un profil en forme de T, de L, une forme de pommeau, de bouton évasé, *etc.*

Avantageusement, l'appareil de cuisson 1 d'aliments sous pression comprend également un organe de commande du déverrouillage du couvercle 3 relativement à la cuve 2. Il est parfaitement envisageable que l'organe de commande du déverrouillage en question soit distinct de l'organe de commande 11 du verrouillage. Par exemple, l'organe de commande du déverrouillage peut être formé par un bouton-poussoir conçu pour coulisser radialement relativement au support 10, tandis que l'organe de commande 11 du verrouillage est formé par un bouton-poussoir conçu pour coulisser verticalement, parallèlement à l'axe vertical central X-X', relativement au support 10, comme enseigné par exemple dans les documents FR-2 722 077 et FR-2 722 078, dont le contenu est incorporé par référence. Le dispositif de transformation peut également éventuellement inclure un moyen de rappel élastique, de façon par exemple que l'actionnement de l'organe de commande 11 du verrouillage déclenche, à la manière d'une gâchette, l'exercice d'un effort de rappel élastique du couvercle 3 dans sa position de verrouillage relativement au support 10. Toutefois, conformément au mode de réalisation préférentiel illustré aux figures, l'organe de commande du déverrouillage est formé par ledit organe de commande 11 du verrouillage, qui assure donc à lui seul la commande du verrouillage et du déverrouillage. Dans ce cas, l'organe de commande 11 est avantageusement conçu pour que son déplacement manuel (qu'il s'agisse d'une rotation et/ou d'une translation) puisse s'effectuer selon soit un sens de verrouillage soit un sens de déverrouillage opposé. Ainsi, dans ce mode de réalisation préférentiel, l'appareil de cuisson 1 comporte un seul et unique organe de commande 11 qui permet à un utilisateur de commander le pivotement du couvercle 3 relativement au support 10 à la fois dans le sens horaire S1 et dans le sens antihoraire S2. Dans ce cas, le dispositif de transformation de mouvement susvisé est conçu pour transformer le déplacement manuel de l'organe de commande 11 dans le sens du

verrouillage, respectivement du déverrouillage, en pivotement du couvercle 3 relativement au support 10 autour dudit axe vertical central X-X' selon des sens de rotation respectifs opposés.

Avantageusement, comme illustré aux figures, ladite liaison mécanique établie entre le support 10 et l'organe de commande 11 autorise le déplacement manuel dudit organe de commande 11 relativement audit support 10 entre au moins d'une part une position déployée (figure 1) correspondant au déverrouillage du couvercle 3 relativement à la cuve 2, dans laquelle ledit organe de commande 11 fait saillie verticalement, en l'espèce au droit du couvercle 3 vers l'extérieur, et d'autre part une position rétractée (figure 16) correspondant au verrouillage du couvercle 3 relativement la cuve 2, dans laquelle ledit organe de commande 11 est rabaissé vers le couvercle 3. Dans sa position déployée, l'organe de commande s'étend avantageusement selon une direction moyenne sensiblement parallèle audit axe vertical central X-X', tandis que dans sa position rétractée, il s'étend avantageusement selon une direction moyenne sensiblement perpendiculaire audit axe vertical central X-X', comme illustré aux figures. Dans ce mode de réalisation préférentiel, l'organe de commande 11 présente ainsi un caractère escamotable lui permettant de s'effacer lorsqu'il se trouve dans sa position rétractée.

De préférence, l'organe de commande 11 est plus difficile à saisir manuellement lorsqu'il se trouve en position rétractée que lorsqu'il se trouve en position déployée, ce qui limite la possibilité pour un utilisateur d'attraper l'organe de commande 11 afin de s'en servir pour soulever et manipuler l'appareil de cuisson 1, ce qui pourrait présenter un danger. Dans l'hypothèse où l'organe de commande 11 est formé par une anse 11A, le couvercle 3 présente avantageusement à sa surface un relief 23 dont la forme est de préférence sensiblement complémentaire à celle de l'espace vide délimité par ladite anse 11A destiné à recevoir les doigts de l'utilisateur. En d'autres termes, le relief 23 est conçu pour au moins partiellement combler l'espace vide intérieur délimité par l'anse 11A lorsque cette dernière est rabattue contre couvercle 3. Ainsi, lorsque l'anse 11A est complètement rabattue contre le couvercle 3, parallèlement à ce dernier (position rétractée de l'organe de commande 11), elle s'étend avantageusement dans la continuité du relief 23, limitant ainsi

la possibilité pour l'utilisateur d'attraper l'anse 11A pour manipuler (*i.e.* soulever, transporter...) l'appareil de cuisson 1.

Avantageusement, l'appareil de cuisson 1 comprend un organe de préhension du couvercle 3 qui est attaché à ce dernier et est conçu pour être saisi manuellement afin de
5 permettre la manipulation et le transport du couvercle 3 par son intermédiaire. De façon particulièrement préférentielle, l'organe de préhension en question est uniquement formé par l'organe de commande 11 en position déployée. Ainsi, dans ce mode de réalisation avantageux, l'organe de commande 11 assure une double fonction, savoir :

- une fonction d'organe de préhension, que l'organe de commande 11 assure
10 uniquement lorsqu'il se trouve en position déployée (figure 1), et qui permet à l'utilisateur d'attraper par son intermédiaire le couvercle 3 pour le soulever et le déplacer (par exemple en vue de le rapporter sur la cuve 2 ou au contraire de le séparer de la cuve 2) ;
- et une fonction de commande du verrouillage (et préférentiellement du déverrouillage)
15 par contrôle du pivotement du couvercle 3 relativement au support 10.

Une telle conception s'avère bien entendu particulièrement intéressante en matière de compacité et de facilité d'utilisation. Elle présente en outre l'avantage suivant : lorsque l'utilisateur tient le couvercle 3 par l'organe de commande 11 en position déployée (lequel organe de commande 11 fait alors office d'organe de préhension), le couvercle 3 est
20 rappelé naturellement et spontanément dans sa position de déverrouillage relativement au support 10, de sorte que lorsque l'utilisateur rapporte ainsi le couvercle 3 sur la cuve 2 en faisant coopérer les conformations de support 12, 13 et de cuve 14, 15, l'autocuiseur 1 se retrouve naturellement en configuration d'attente de verrouillage, prêt à être verrouillé, en l'espèce par rabaissement de l'anse 11A vers le couvercle 3 selon une course angulaire
25 de 90°.

De préférence, le moyen de sécurité à l'ouverture 5 évoquée précédemment est susceptible d'évoluer, sous l'effet du niveau de pression régnant dans l'enceinte de cuisson, entre une configuration de libération, dans laquelle il autorise le déverrouillage du

couvercle 3 relativement à la cuve 2, et une position de blocage, dans laquelle il interdit le déverrouillage du couvercle 3 relativement à la cuve 2. À cette fin, ledit moyen de sécurité 5 comprend un élément mobile 5A monté à coulissement sur le couvercle 3, et en l'espèce à coulissement vertical selon une direction de coulissement parallèle à l'axe vertical central X-X', entre une position haute (de butée) dans laquelle il est capable de coopérer avec un élément complémentaire de blocage 5B porté par le support 10, afin de bloquer le pivotement du couvercle 3 relativement au support 10, et une position basse (de butée) dans laquelle il n'interfère pas avec l'élément complémentaire 5B, autorisant ainsi le pivotement du couvercle 3 relativement au support 10. Comme cela ressort en particulier de la figure 12, l'élément mobile 5A est formé avantageusement par un doigt destiné à coulisser verticalement au sein d'un tube abouché à un orifice de fuite ménagé à travers le couvercle 3, de façon qu'en position haute le doigt vienne obturer hermétiquement l'orifice de fuite, alors qu'en position basse la vapeur est autorisée à fuir par l'orifice en question. L'élément complémentaire 5B est quant à lui de préférence formé par une pièce présentant une surface d'arrêt 50B et un orifice de passage 51B. Tant que le couvercle se trouve dans sa position de déverrouillage relativement au support 10, la surface de blocage 50B se trouve au droit de l'élément mobile 5A, sur la trajectoire de coulissement de ce dernier, afin de l'empêcher d'atteindre sa position haute et maintenir ainsi une mise en communication de l'intérieur de l'enceinte de cuisson avec l'extérieur, empêchant toute montée en pression significative de l'enceinte. Au contraire, lorsque le couvercle 3 atteint sa position de verrouillage, par pivotement relativement au support 10 selon la course angulaire prédéterminée évoquée précédemment, l'élément mobile 5A se retrouve alors au droit de l'ouverture 51B, ce qui autorise l'élément mobile 5A à atteindre, sous l'effet de la force motrice exercée par la montée en pression au sein de l'enceinte de cuisson, sa position haute d'étanchéité. Une fois en position haute, l'élément mobile 5A est entouré par les bords de l'orifice 51B, ce qui empêche tout pivotement du couvercle 3 relativement au support 10 dans le sens du déverrouillage.

Le fonctionnement de l'appareil de cuisson 1 illustré aux figures va maintenant être décrit brièvement. L'utilisateur remplit tout d'abord la cuve 2 illustrée à la figure 2 d'aliments à cuire, en positionnant éventuellement les aliments à distance du fond de la cuve 2, dans un

panier de cuisson ajouré. L'utilisateur saisit ensuite le sous-ensemble de couvercle illustré à la figure 4 par l'anse 11A, en relevant au préalable cette dernière si nécessaire. L'utilisateur utilise ainsi l'anse 11A comme poignée de transport pour venir rapporter le couvercle 3 sur la cuve 2 selon un agencement prédéterminé de pré-verrouillage correspondant à l'emboîtement des conformations de support 12, 13 et de cuve 14, 15 (figures 1 et 3), et conformément auquel les rampes de couvercle se retrouvent plus bas que les rampes de cuve et décalées angulairement par rapport à ces dernières. L'autocuiseur se trouve alors dans une configuration d'attente de verrouillage. Puis l'utilisateur rabat l'anse 11A selon une course angulaire β d'environ 90° , jusqu'à atteindre une position rabattue de butée illustrée notamment aux figures 16 et 17. Ce déplacement manuel de l'anse 11A de sa position déployée à sa position rabattue entraîne concomitamment le pivotement du couvercle 3 relativement au support 10 d'un angle α d'environ 15° , permettant ainsi aux rampes de couvercle 7A-7J de venir en correspondance sous les rampes de cuve 8A-8J selon une configuration de verrouillage permettant la montée en pression. A l'issue du cycle de cuisson, et une fois la pression régnant au sein de l'enceinte retombée à un niveau prédéterminé de sécurité, l'utilisateur n'a plus qu'à relever l'anse 11A pour faire pivoter le couvercle 3 relativement au support 10 en sens inverse et désengager ainsi les rampes de cuve et de couvercle, permettant la séparation du couvercle 3 et de la cuve 2.

REVENDICATIONS

- 1 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression comportant une cuve (2), un couvercle (3) destiné à être associé à la cuve (2) et verrouillé relativement à cette dernière pour former une enceinte de cuisson apte à monter en pression, et un système de verrouillage à baïonnette conçu pour assurer le verrouillage et le déverrouillage du couvercle (3) relativement à la cuve (2) par pivotement du couvercle (3) relativement à la cuve (2) selon un axe vertical central (X-X'), ledit appareil (1) étant caractérisé en ce qu'il comprend un support (10) auquel ledit couvercle (3) est attaché, et en ce qu'il comprend en outre un organe de commande (11) du verrouillage qui est d'une part attaché audit support (10) par une liaison mécanique autorisant le déplacement manuel dudit organe de commande (11) relativement audit support (10), et d'autre part connecté au couvercle (3) par un dispositif de transformation dudit déplacement manuel de l'organe de commande (11) en pivotement du couvercle (3) relativement au support (10) selon ledit axe vertical central (X-X'), ladite liaison mécanique étant conçue pour que ledit déplacement manuel de l'organe de commande (11) soit formé par au moins un déplacement en rotation de l'organe de commande (11) autour d'un axe de rotation (Y-Y') parallèle à une direction sécante à l'axe vertical central (X-X') et/ou par au moins un déplacement en translation de l'organe de commande.
- 2 - Appareil (1) de cuisson d'aliments sous pression selon la revendication 1 caractérisé en ce que lesdits support (10) et cuve (2) sont conçus pour interagir, lorsque le couvercle (3) est associé à la cuve (2) pour former l'enceinte de cuisson, afin de sensiblement empêcher le support (10) de pouvoir pivoter relativement à la cuve (2) selon ledit axe vertical central (X-X') lors du déplacement manuel de l'organe de commande (11).
- 3 - Appareil (1) de cuisson d'aliments sous pression selon la revendication 2 caractérisé en ce que lesdits support (10) et cuve (2) sont pourvues respectivement de conformations de support (12, 13) et de cuve (14, 15) complémentaires destinées à

coopérer par emboîtement lorsque le couvercle (3) est associé à la cuve (2) pour former l'enceinte de cuisson, ledit emboîtement permettant de verrouiller la position angulaire relative du support (10) et de la cuve (2) dans un plan horizontal perpendiculaire audit axe vertical central (X-X').

- 5 4 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression selon la revendication 3 caractérisé en ce qu'il comprend au moins une poignée de cuve (2D, 2E) qui est fixée à ladite cuve (2) de façon à faire saillie extérieurement de cette dernière, ladite conformation de cuve (14, 15) étant portée par ladite poignée de cuve (2D, 2E).
- 10 5 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression selon la revendication 3 ou 4 caractérisé en ce que chaque conformation de cuve (14, 15) forme un élément mâle tandis que chaque conformation de support (12, 13) forme un élément femelle complémentaire dudit élément mâle.
- 15 6 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression selon l'une des revendications 1 à 5 caractérisé en ce qu'il comporte un moyen de sécurité à l'ouverture (5) susceptible d'évoluer, sous l'effet du niveau de pression régnant dans l'enceinte de cuisson, entre une configuration de libération, dans laquelle il autorise le déverrouillage du couvercle (3) relativement à la cuve (2), et une position de blocage, dans laquelle il interdit le déverrouillage du couvercle (3) relativement à la cuve (2), ledit moyen de sécurité (5) comprenant un élément mobile (5A) monté à coulissement sur le
- 20 couvercle (3) entre une position haute dans laquelle il est capable de coopérer avec un élément complémentaire de blocage (5B) porté par le support (10), afin de bloquer le pivotement du couvercle (3) relativement au support (10), et une position basse dans laquelle il n'interfère pas avec l'élément complémentaire (5B) autorisant ainsi le pivotement du couvercle (3) relativement au support (10).
- 25 7 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression selon l'une des revendications 1 à 6 caractérisé en ce que ladite liaison mécanique entre l'organe de commande (11) et le support (10) est une liaison pivot d'axe radial (Y-Y') perpendiculaire à l'axe vertical central.

- 8 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression selon les revendications 4 et 7 caractérisé en ce que chaque poignée de cuve (2D, 2E) s'étend extérieurement de ladite cuve selon une direction radiale sensiblement parallèle audit axe radial de ladite liaison pivot.
- 5 9 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression selon la revendication 7 ou 8 caractérisé en ce que ledit dispositif de transformation comprend un mécanisme démultiplicateur conçu pour entraîner le couvercle (3) en rotation autour dudit axe vertical central (X-X') selon une course présentant une première amplitude angulaire prédéterminée (α) en réponse à une rotation dudit organe de commande (11) autour
- 10 dudit axe radial (Y-Y') selon une course présentant une seconde amplitude angulaire prédéterminée (β) supérieure à ladite première amplitude angulaire prédéterminée.
- 10 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression selon l'une des revendications 7 à 9 caractérisé en ce que ledit dispositif de transformation comprend une pièce de transmission (20) montée mobile en translation dans un plan horizontal perpendiculaire
- 15 audit axe vertical central (X-X') relativement audit support (10), ledit dispositif de transformation comprenant un mécanisme de transformation du pivotement de l'organe de commande (11) relativement audit support en translation de ladite pièce de transmission (20) relativement audit support (10).
- 11 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression selon l'une des revendications 1 à 10 caractérisé en ce que ledit dispositif de transformation comprend au moins un levier
- 20 horizontal (21) monté à pivotement relativement audit support (10) selon un axe vertical excentré (Z-Z') qui est fixe par rapport audit support, parallèle audit axe vertical (X-X') central et situé à une distance prédéterminée de ce dernier, ledit levier horizontal (21) s'étendant longitudinalement entre une première extrémité (21A)
- 25 articulée au couvercle (3) et une deuxième extrémité (21B) articulée soit audit organe de commande (11) soit à une pièce de transmission (20) qui fait partie dudit dispositif de transformation et qui est entraîné en déplacement relativement audit support (10) par ledit organe de commande (11).

- 12 - Appareil de cuisson d'aliments sous pression selon l'une des revendications 1 à 11 caractérisé en ce qu'il comprend un organe de commande du déverrouillage du couvercle (3) relativement à la cuve (2), ledit organe de commande (11) du déverrouillage étant formé par ledit organe de commande du verrouillage, lequel est
5 conçu pour que son déplacement manuel puisse s'effectuer selon soit un sens du verrouillage soit un sens du déverrouillage opposé audit sens du verrouillage, ledit dispositif de transformation de mouvement étant conçu pour transformer ledit déplacement manuel de l'organe de commande (11) dans le sens du verrouillage, respectivement du déverrouillage, en pivotement du couvercle (3) relativement au
10 support (10) autour dudit axe vertical central (X-X') selon des sens de rotation respectifs opposés (S1, S2).
- 13 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression selon la revendication 12 caractérisé en ce que ladite liaison mécanique autorise le déplacement manuel dudit organe de commande (11) relativement audit support (10) entre au moins d'une part une position
15 déployée correspondant au déverrouillage du couvercle (3) relativement à la cuve (2), dans laquelle ledit organe de commande (11) fait saillie verticalement, et d'autre part une position rétractée correspondant au verrouillage du couvercle relativement à la cuve, dans laquelle ledit organe de commande est rabaissé vers le couvercle (3).
- 14 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression selon la revendication 13 caractérisé
20 en ce qu'il comprend un organe de préhension du couvercle (3) qui est attaché au couvercle (3) et est conçu pour être saisi manuellement afin de permettre la manipulation et le transport du couvercle (3) par son intermédiaire, ledit organe de préhension étant uniquement formé par ledit organe de commande (11) en position déployée.
- 25 15 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression selon l'une des revendications 13 et 14 caractérisé en ce que dans sa position déployée, ledit organe de commande (11) s'étend selon une direction moyenne sensiblement parallèle audit axe vertical central (X-X'), tandis que dans sa position rétractée il s'étend selon une direction moyenne sensiblement perpendiculaire audit axe vertical central (X-X').

- 16 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression selon l'une des revendications 1 à 15 caractérisé en ce ledit organe de commande (11) comprend une anse (11A) destinée à être actionnée manuellement.

25
25

1/7

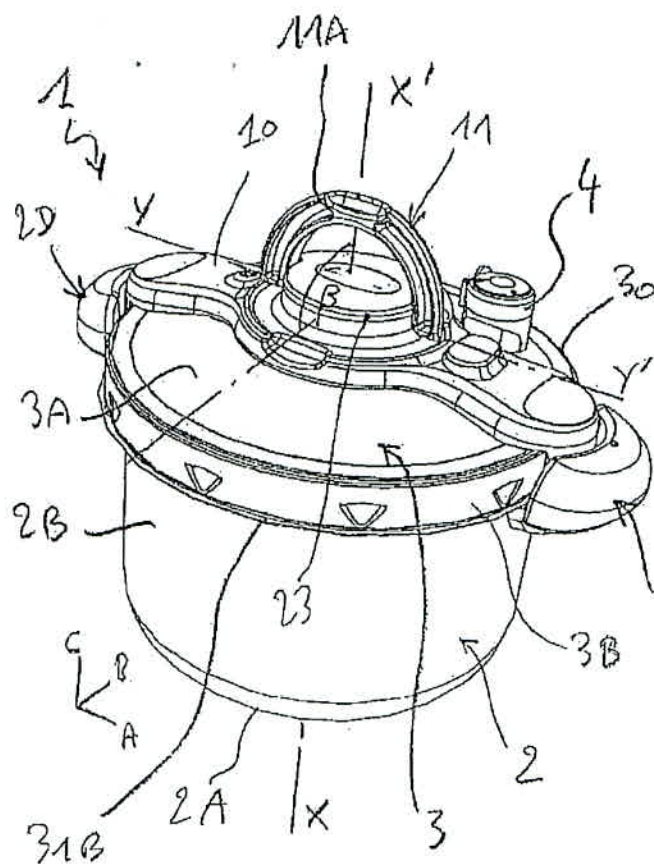


FIG 1

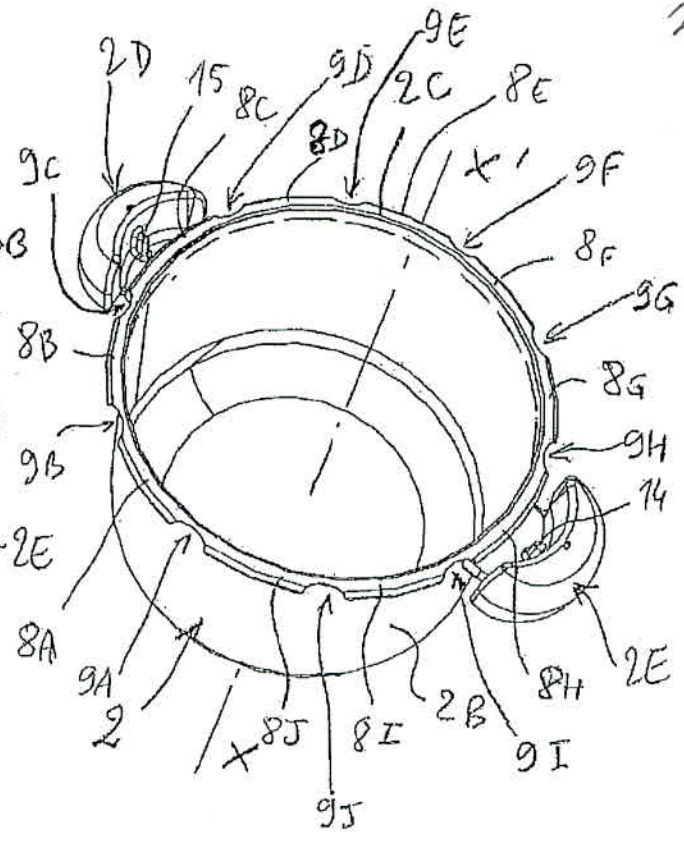


FIG 2

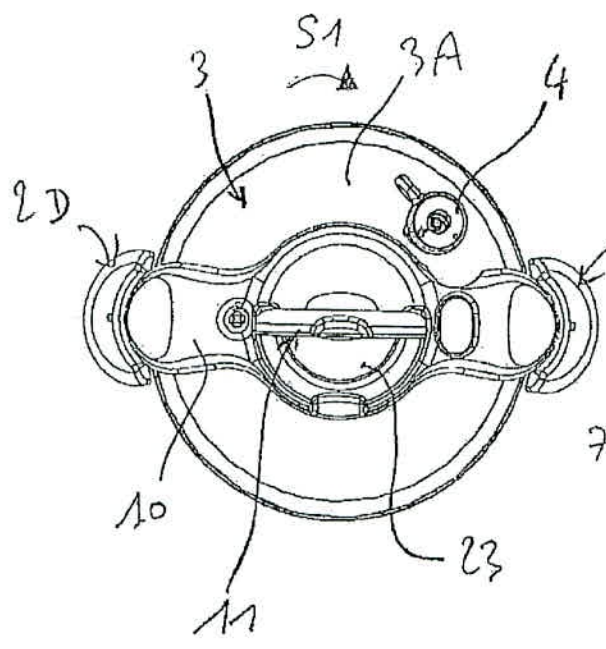


FIG 3

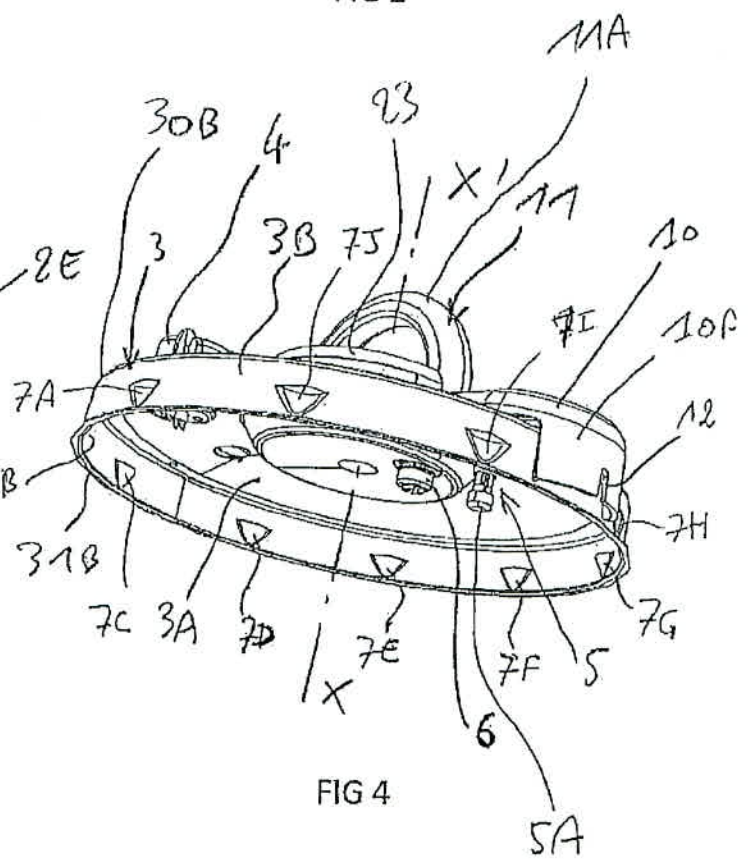


FIG 4

FIG 5

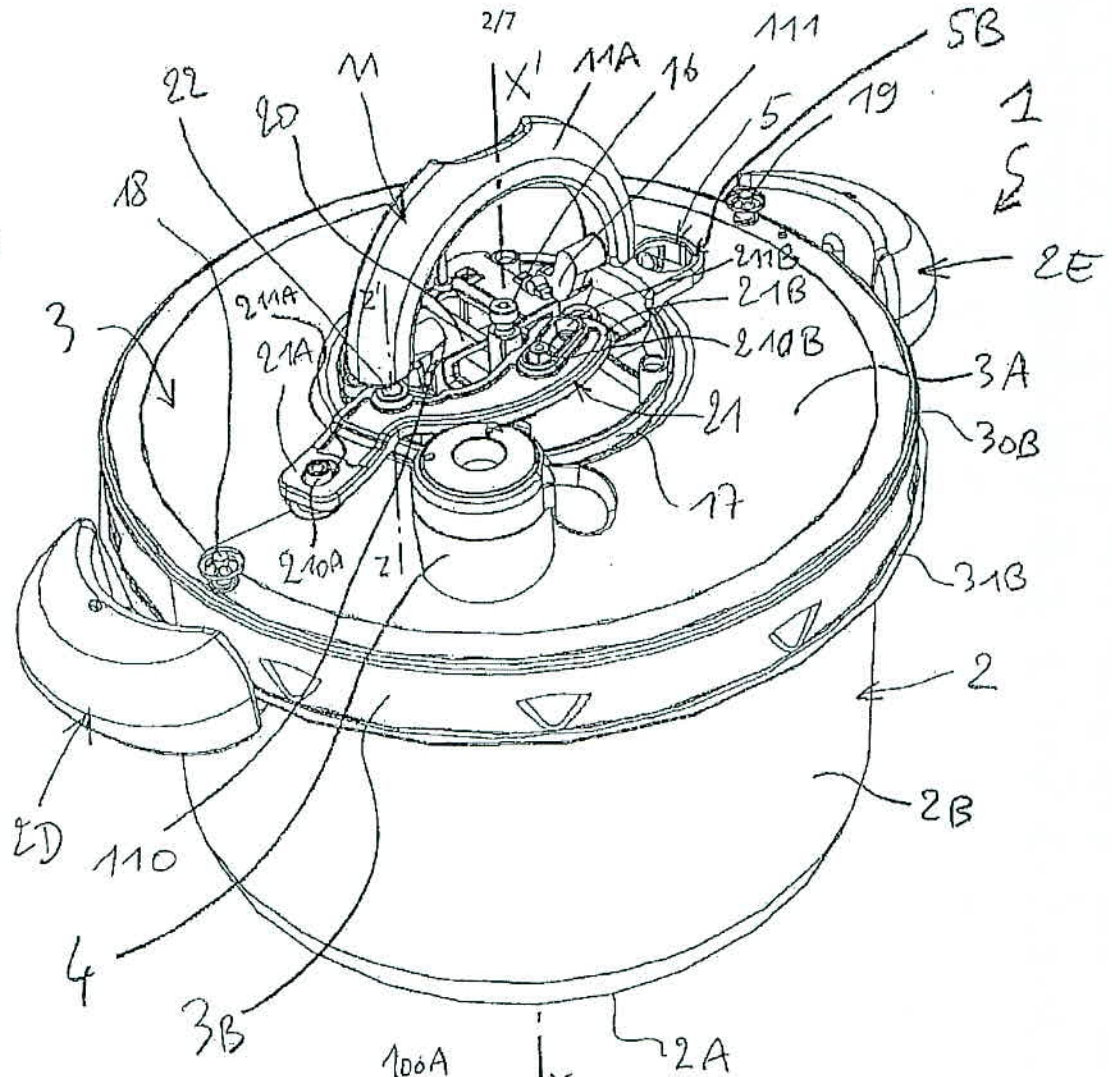
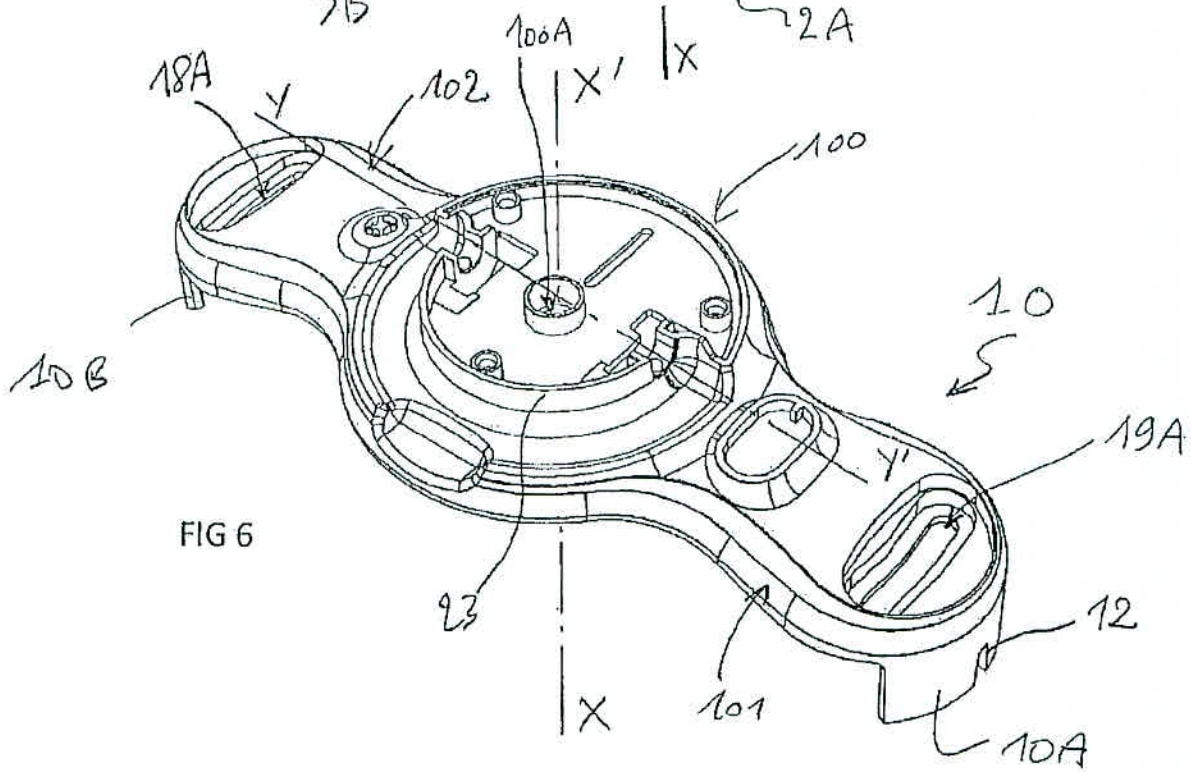


FIG 6



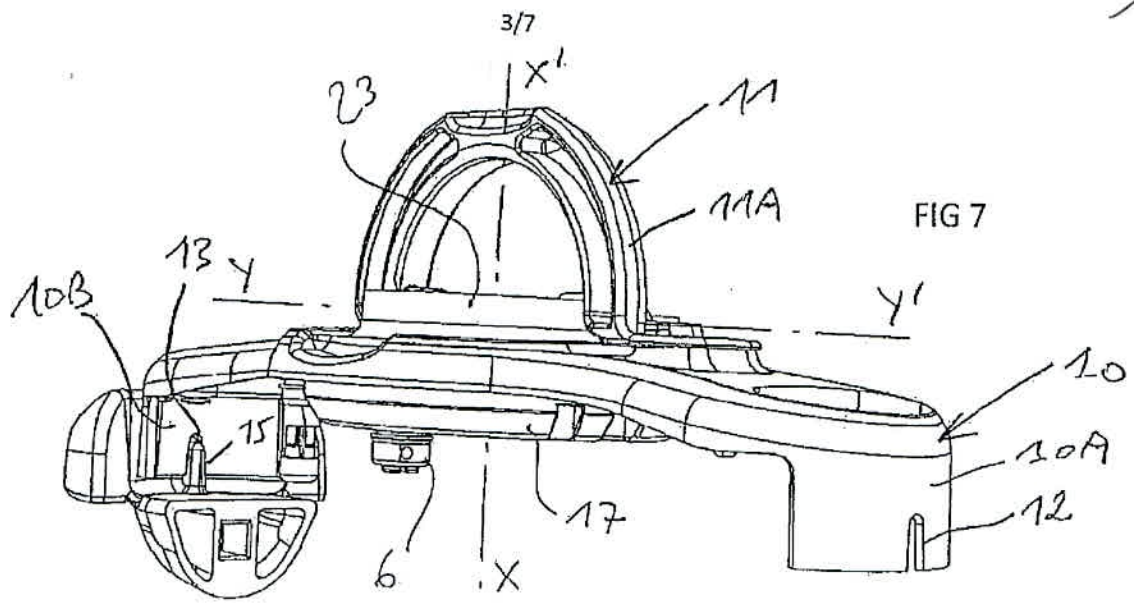


FIG 7

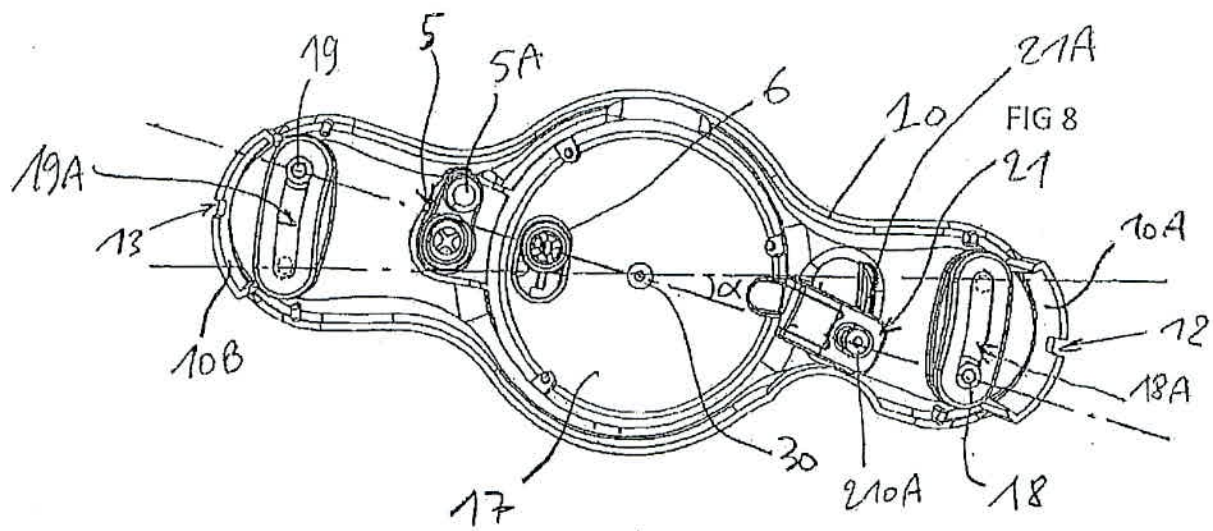
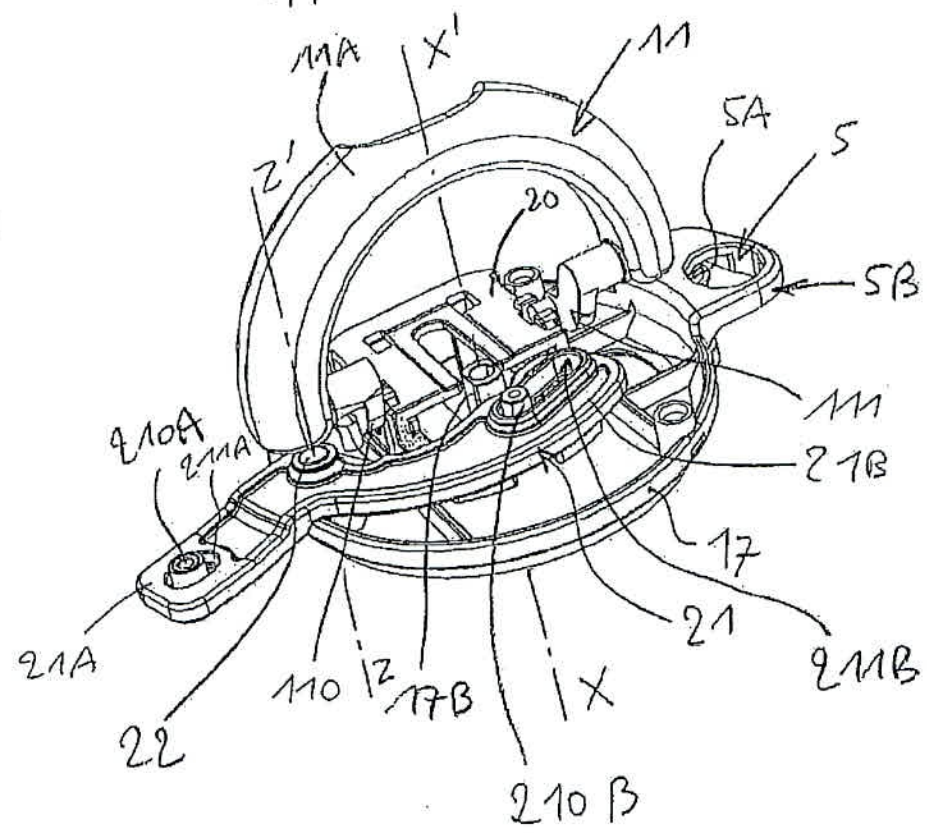


FIG 8

FIG 9



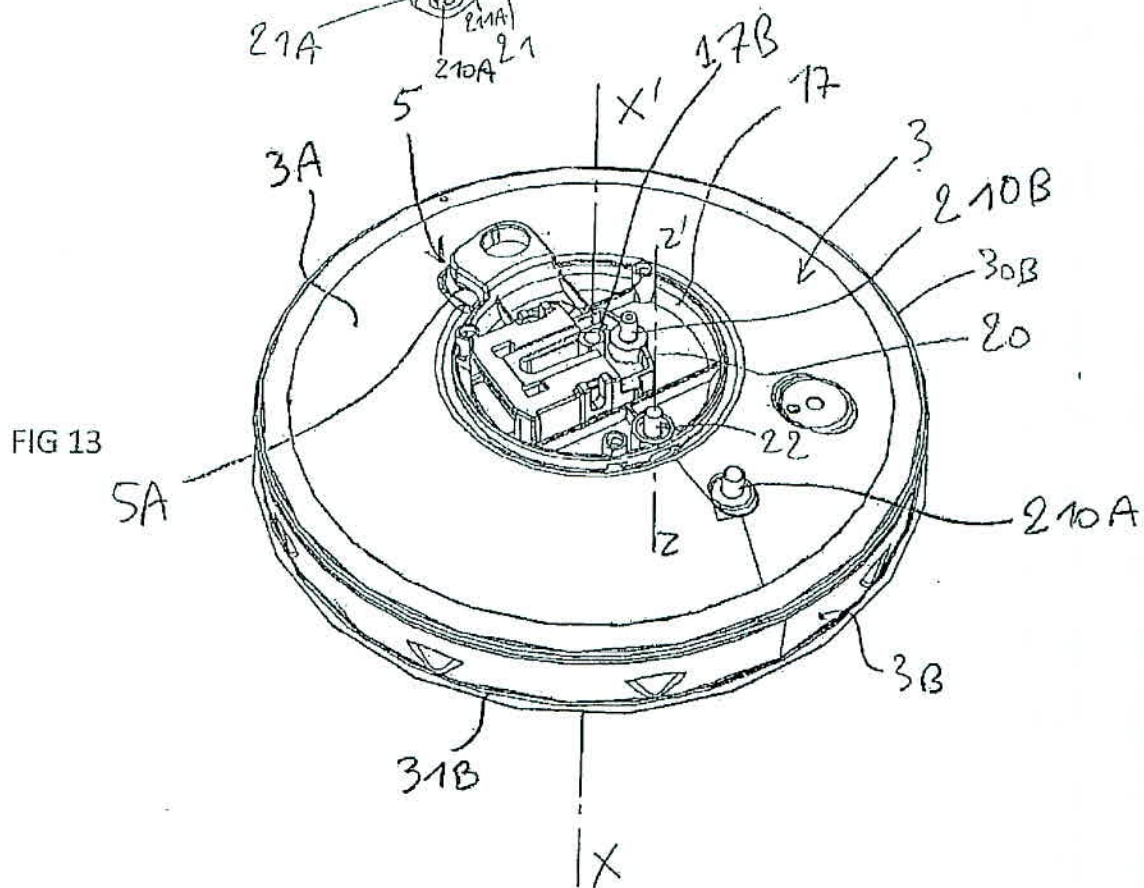
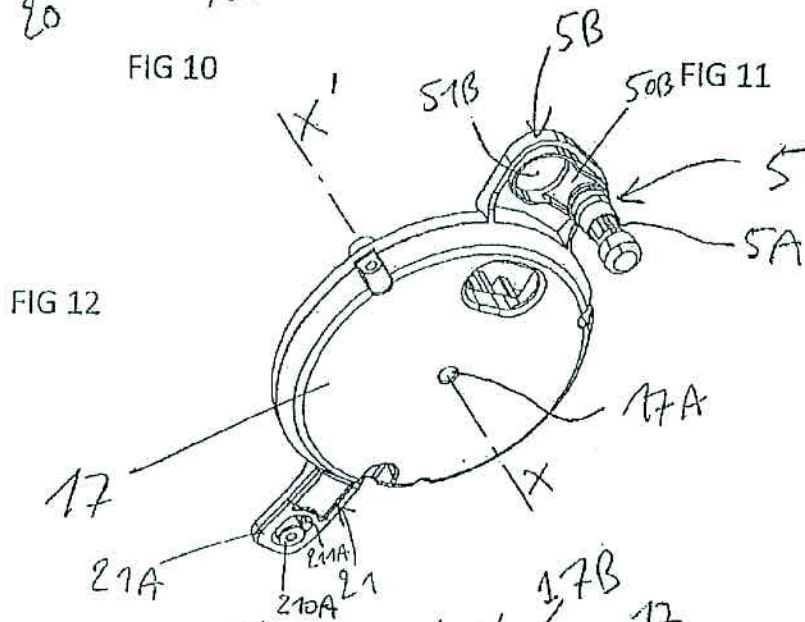
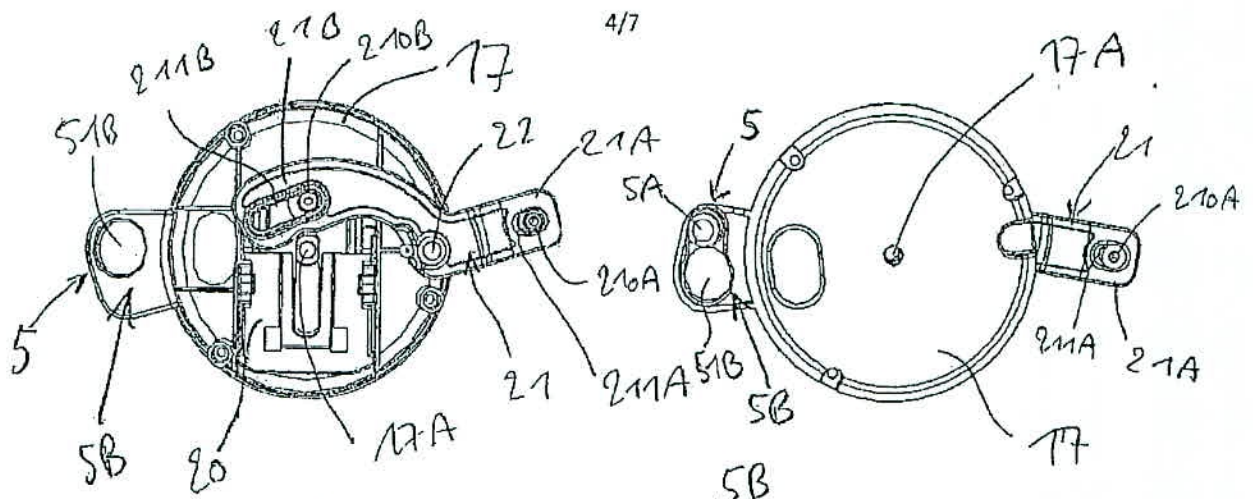


FIG 17

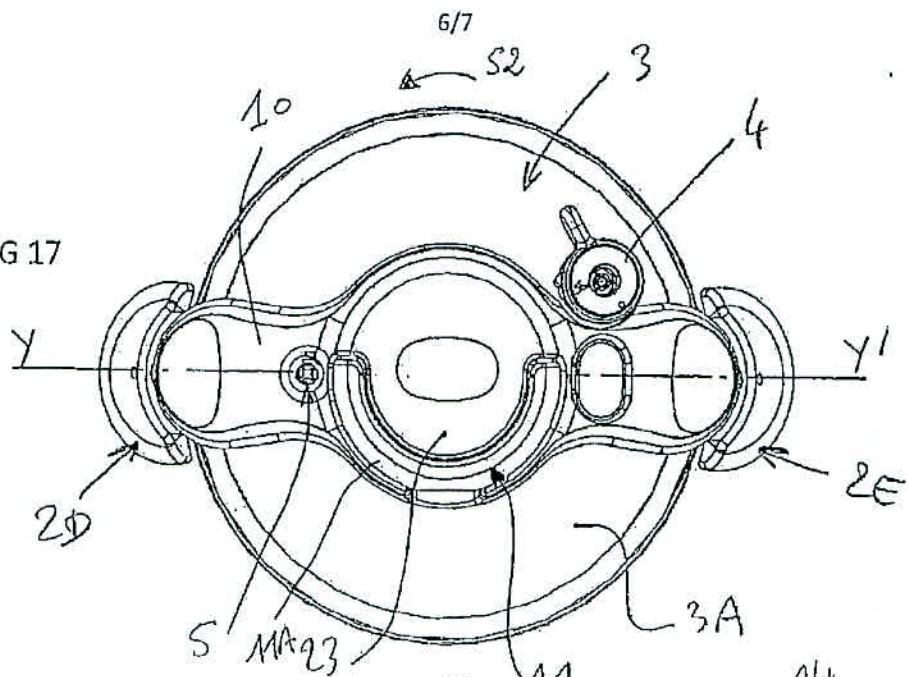
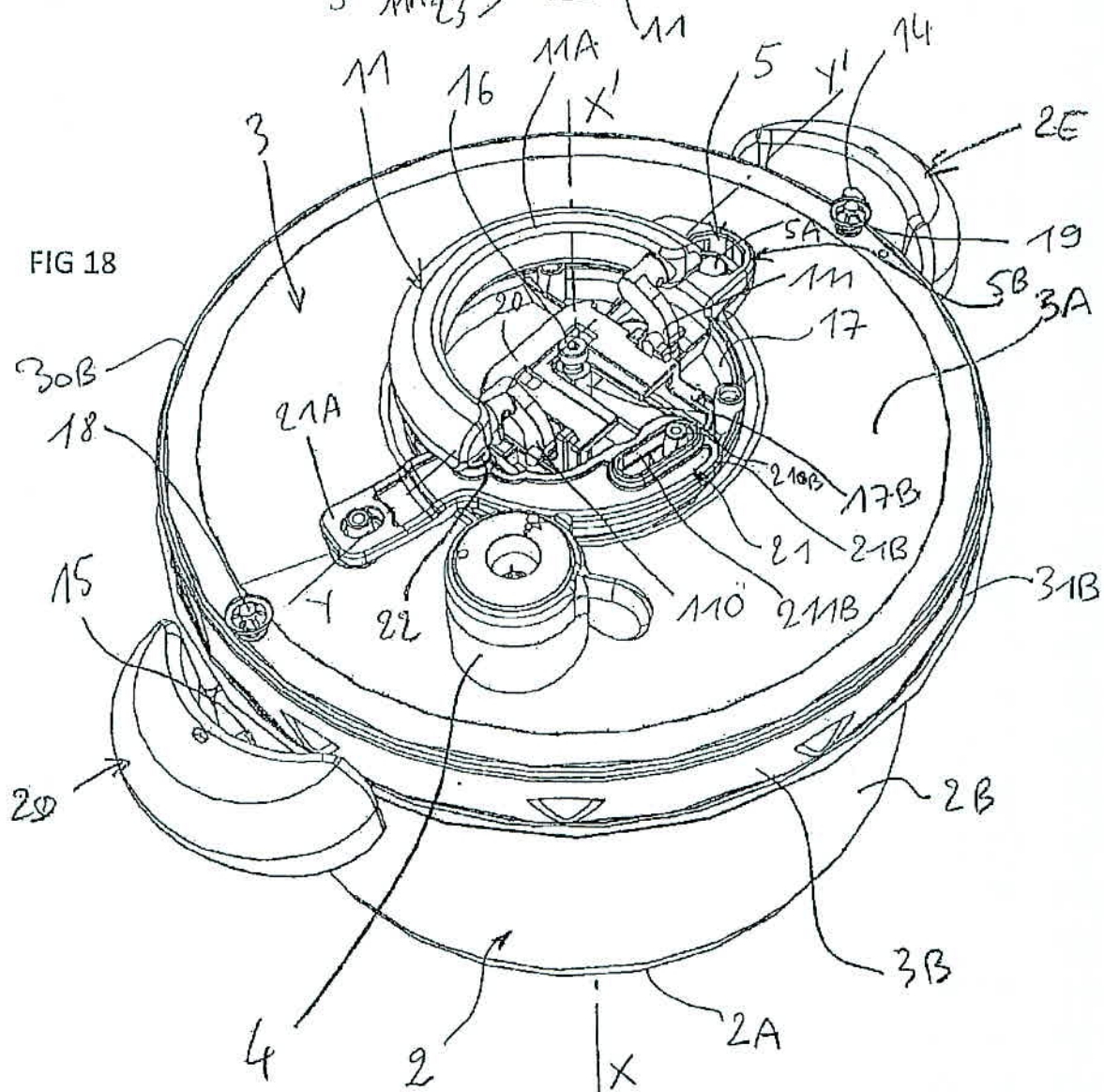


FIG 18



29
29

ASSIGNMENT OF RIGHTS	CESIÓN DE DERECHOS
I, the undersigned <u>Eric CHAMEROY</u> domiciled at 4 Chemin de Grande Cour 21260 Veronnes, country France, assign to SEB S.A., domiciled at Les 4 M - Chemin du Petit Bois - 69130 Ecully, country France, all rights for filing in Colombia the Patent Invention application: "A PRESSURE COOKER PROVIDED WITH A MANUAL CONTROL MEMBER FOR CONTROLLING LOCKING"	Yo, abajo suscrito <u>Eric CHAMEROY</u> domiciliado en 4 Chemin de Grande Cour 21260 Veronnes, país Francia, cede en favor de SEB S.A., con domicilio en Les 4 M - Chemin du Petit Bois - 69130, Ciudad Ecully, País Francia, todos los derechos para presentar en Colombia la solicitud de Patente de Invención: "UNA OLLA DE PRESIÓN PROVISTA CON UN ELEMENTO DE CONTROL MANUAL PARA CONTROLAR EL BLOQUEO"
Given and signed:	Dado y firmado en:
City-Country: <u>SELONGEY FRANCE</u>	Ciudad y país: <u>SELONGEY FRANCE</u>
Date: <u>18 AUGUST</u>, 2016	Fecha: <u>18 AUGUST</u> de 2016
Signature: 	Firma: 
Name: Eric CHAMEROY	Nombre: Eric CHAMEROY

ASSIGNMENT OF RIGHTS	CESIÓN DE DERECHOS
I, the undersigned <u>Eric Laurent BARAILLE</u> domiciled at 12 rue du Général de Gaulle, 21121 Fontaine les Dijon, country France, assign to SEB S.A., domiciled at Les 4 M - Chemin du Petit Bois - 69130 Ecully, country France, all rights for filing in Colombia the Patent Invention application: "A PRESSURE COOKER PROVIDED WITH A MANUAL CONTROL MEMBER FOR CONTROLLING LOCKING"	Yo, abajo suscrito <u>Eric Laurent BARAILLE</u> domiciliado en 12 rue du Général de Gaulle, 21121 Fontaine les Dijon, país Francia, cede en favor de SEB S.A., con domicilio en Les 4 M - Chemin du Petit Bois - 69130, Ciudad Ecully, País Francia, todos los derechos para presentar en Colombia la solicitud de Patente de Invención: "UNA OLLA DE PRESIÓN PROVISTA CON UN ELEMENTO DE CONTROL MANUAL PARA CONTROLAR EL BLOQUEO"
Given and signed:	Dado y firmado en:
City-Country: <u>SELONGEY - FRANCE</u>	Ciudad y país: <u>SELONGEY - FRANCE</u>
Date: <u>17/08 /</u> 2016	Fecha: <u>17/08</u> de 2016
Signature: 	Firma: 
Name: Eric Laurent BARAILLE	Nombre: Eric Laurent BARAILLE

ASSIGNMENT OF RIGHTS	CESIÓN DE DERECHOS
I, the undersigned <u>Philippe ROUSSARD</u> domiciled at Le Chêne 73340 le Noyer, country France, assign to SEB S.A., domiciled at Les 4 M - Chemin du Petit Bois - 69130 Ecully, country France, all rights for filing in Colombia the Patent Invention application: "A PRESSURE COOKER PROVIDED WITH A MANUAL CONTROL MEMBER FOR CONTROLLING LOCKING"	Yo, abajo suscrito <u>Philippe ROUSSARD</u> domiciliado en Le Chêne 73340 le Noyer, país Francia, cede en favor de SEB S.A., con domicilio en Les 4 M - Chemin du Petit Bois - 69130, Ciudad Ecully, País Francia, todos los derechos para presentar en Colombia la solicitud de Patente de Invención: "UNA OLLA DE PRESIÓN PROVISTA CON UN ELEMENTO DE CONTROL MANUAL PARA CONTROLAR EL BLOQUEO"
Given and signed:	Dado y firmado en:
City-Country:	Ciudad y país:
Date: <u>August 18,</u> 2016	Fecha: <u>August 18,</u> de 2016
Signature: <u></u>	Firma: <u></u>
Name: Philippe ROUSSARD	Nombre: Philippe ROUSSARD

32

32

NOVEDAD DE LA INVENCION

Habiendo descrito la presente invención, se considera como una novedad y, por lo tanto, se reclama como propiedad lo contenido en las siguientes:

5

REIVINDICACIONES

1.- Un utensilio de cocción (1) para cocinar alimento bajo presión incluyendo un recipiente (2), una tapa (3) asociada con el recipiente (2) y bloqueada con relación a dicho recipiente para formar un encierro de cocción, y un sistema de bloqueo de ajuste en bayoneta que bloquea y desbloquea la tapa (3) con relación al recipiente (2) al girar la tapa (3) con relación al recipiente (2) alrededor de un eje vertical central (X-X'), dicho utensilio de cocción (1) se caracteriza porque incluye un soporte (10) al cual se une dicha tapa (3), y porque además incluye un elemento de control (11) para controlar el bloqueo que está unido a dicho soporte (10) a través de un acoplamiento mecánico, dicho elemento de control (11) es movido manualmente con relación a dicho soporte (10), dicho elemento de control (11) es conectado a la tapa (3) a través de un dispositivo de transformación de movimiento para transformar dicho movimiento manual del elemento de control (11) en giro de la tapa (3) con relación al soporte (10) alrededor de dicho eje vertical central (X-X'), dicho movimiento manual del elemento de control (11) es formado por un movimiento en rotación del elemento de control (11) alrededor de un eje de rotación (Y-Y') paralelo a una dirección que cruza el eje vertical central (X-X') y/o a través de un movimiento en traslación del elemento de control.

2.- El utensilio de cocción (1) para cocinar alimento bajo presión de conformidad con la reivindicación 1, caracterizado porque dicho soporte (10) y dicho recipiente (2) interactúan cuando la tapa (3) es asociada con el recipiente (2) para formar el encerramiento de cocción, para evitar que el soporte (10) gire con relación al recipiente (2) alrededor de dicho eje vertical central (X-X') mientras el elemento de control (11) se está moviendo manualmente.

3.- El utensilio de cocción (1) para cocinar alimento bajo presión de conformidad con la reivindicación 2, caracterizado porque dicho soporte (10) y

dicho recipiente (2) cuentan respectivamente con porciones en forma de soporte (12, 13) y con porciones en forma de recipiente (14, 15) que son mutuamente complementarias para bloquear la posición angular relativa del soporte (10) y del recipiente (2) en un plano horizontal que es perpendicular a dicho eje vertical (X-X').

4.- El utensilio de cocción (1) para cocinar alimento bajo presión de conformidad con la reivindicación 3, caracterizado porque incluye un asa de recipiente (2D, 2E) que es sujeta a dicho recipiente (2) proyectándose hacia fuera desde dicho recipiente, dicha porción en forma de recipiente (14, 15) es llevada por dicha asa de recipiente (2D, 2E).

5.- El utensilio de cocción (1) para cocinar alimento bajo presión de conformidad con la reivindicación 3 ó 4, caracterizado porque cada porción en forma de recipiente (14, 15) forma un elemento macho mientras que cada porción en forma de soporte (12, 13) forma un elemento hembra complementario para dicho elemento macho.

6.- El utensilio de cocción (1) para cocinar alimento bajo presión de conformidad con cualquiera de las reivindicaciones 1 a 5, caracterizado porque incluye medios de seguridad de abertura (5) que, bajo el efecto del nivel de presión que prevalece en el encerramiento de cocción, van entre una configuración de liberación y una posición de bloqueo, dichos medios de seguridad (5) incluyendo un elemento movable (5A) montado de forma deslizante sobre la tapa (3) entre una posición alta y una posición baja.

7.- El utensilio de cocción (1) para cocinar alimento bajo presión de conformidad con cualquiera de las reivindicaciones 1 a 6, caracterizado porque dicho acoplamiento mecánico entre el elemento de control (11) y el soporte (10) es un acoplamiento de pivote del eje radial (Y-Y') perpendicular al eje vertical central.

8.- El utensilio de cocción (1) para cocinar alimento bajo presión de conformidad con las reivindicaciones 4 y 7, caracterizado porque cada asa de recipiente (2D, 2E) se extiende hacia fuera desde dicho recipiente (2) en una dirección radial que es paralela a dicho eje radial de dicho acoplamiento de

pivote.

9.- El utensilio de cocción (1) para cocinar alimento bajo presión de conformidad con la reivindicación 7 u 8, caracterizado porque dicho dispositivo de transformación incluye un mecanismo de engranaje que acciona la tapa (3) en rotación alrededor de dicho eje vertical central (X-X') sobre un golpe que tiene una primera amplitud angular predeterminada (α), en respuesta a que dicho elemento de control (11) es movido en rotación alrededor de dicho eje radial (Y-Y') sobre un golpe que tiene una segunda amplitud angular predeterminada (β) que es mayor que dicha primera amplitud angular predeterminada.

10.- El utensilio de cocción (1) para cocinar alimento bajo presión de conformidad con cualquiera de las reivindicaciones 7 a 9, caracterizado porque dicho dispositivo de transformación incluye una parte de transmisión (20) montada para moverse en traslación en un plano horizontal perpendicular a dicho eje vertical central (X-X') con relación a dicho soporte (10), dicho dispositivo de transformación incluyendo un mecanismo de transformación para transformar el giro del elemento de control (11) con relación a dicho soporte en movimiento en traslación de dicha parte de transmisión (20) con relación a dicho soporte (10).

11.- El utensilio de cocción (1) para cocinar alimento bajo presión de conformidad con cualquiera de las reivindicaciones 1 a 10, caracterizado porque dicho dispositivo de transformación incluye una palanca horizontal (21) montada para girar con relación al soporte (10) alrededor de un eje vertical fuera de centro (Z-Z') que es estacionario con relación a dicho soporte, que es paralelo a dicho eje vertical central (X-X'), y que está situado a una distancia predeterminada desde dicho eje vertical central, dicha palanca horizontal (21) extendiéndose de manera longitudinal entre un primer extremo (21A) que está conectada con bisagra a la tapa (3) y un segundo extremo (21B) conectado con bisagra a cualquiera del elemento de control (11) o a la parte de transmisión (20) que es parte del dispositivo de transformación.

12.- El utensilio de cocción (1) para cocinar alimento bajo presión de conformidad con cualquiera de las reivindicaciones 1 a 11, caracterizado porque

incluye un elemento de control para controlar el desbloqueo de la tapa (3) con relación al recipiente (2), dicho elemento de control (11) para controlar el desbloqueo está formado por dicho elemento de control para controlar el bloqueo, dicho elemento se mueve manualmente ya sea en la dirección de
5 bloqueo o en la dirección de desbloqueo opuesta a dicha dirección de bloqueo, dicho dispositivo de transformación de movimiento, transforma dicho movimiento manual del elemento de control (11), respectivamente en la dirección de bloqueo y en la dirección de desbloqueo, en giro de la tapa (3) con relación al soporte (10) alrededor de dicho eje vertical central (X-X') en direcciones opuestas
10 respectivas (S1, S2).

13.- El utensilio de cocción (1) para cocinar alimento bajo presión de conformidad con la reivindicación 12, caracterizado porque dicho elemento de control (11) es manualmente movable entre, primero, una posición desplegada en la cual dicho elemento de control (11) se proyecta verticalmente y, segundo, una
15 posición replegada correspondiente a la tapa que está bloqueada con relación al recipiente, y en la cual dicho elemento de control es bajado hacia la tapa (3).

14.- El utensilio de cocción (1) para cocinar alimento bajo presión de conformidad con la reivindicación 13, caracterizado porque incluye un elemento de agarre manual, dicho elemento está unido a la tapa (3) y está formado
20 únicamente por dicho elemento de control (11) en la posición desplegada.

15.- El utensilio de cocción (1) para cocinar alimento bajo presión de conformidad con la reivindicación 13 ó 14, caracterizado porque, en su posición desplegada, dicho elemento de control (11) se extiende en una dirección media que es paralela a dicho eje vertical central (X-X'), mientras que en su posición
25 replegada, se extiende en una dirección media que es perpendicular a dicho eje vertical central (X-X').

16.- El utensilio de cocción (1) para cocinar alimento bajo presión de conformidad con cualquiera de las reivindicaciones 1 a 15, caracterizado porque dicho elemento de control (11) comprende un asa de bucle (11A) de
30 accionamiento manual.